

**PROJETS de FOURRIERE AUTOMOBILE DE GALISBAY
SAINT-MARTIN**
Réalisation des études réglementaires environnementales
Inventaire faune/flore/habitats



Date	Rédacteurs
21/02/2026	Gilles LEBLOND
21/02/2026	De Lavigne Samantha
Référence : GL-GAL-1	
Visa: Artelia	Olivier Geneyton



Photographie : Aigrette neigeuse (Gilles Leblond, 2025)

Table des matières

Préambule.....	4
Introduction	4
Le site d'étude	4
Présentation du projet.....	7
Historique du site	10
Les espaces naturels d'intérêt patrimonial	12
La réserve nationale Naturelle de Saint-Martin	12
Zones humides et Arrêté de protection de biotope (APB) des étangs de Saint-martin (arrêté 993565).....	12
Les ZNIEFF.....	14
Les terrains des 50 pas géométriques	15
Le Conservatoire du littoral.....	15
Le Domaine Public Maritime de Saint-Martin.....	16
L'environnement naturel dans l'emprise du projet : Inventaires de la flore & habitats	17
Méthodologies	17
Les habitats.....	17
La flore	18
Critères d'évaluation	20
Résultats	21
Les habitats.....	21
La flore	27
Taxons exotiques	29
L'environnement naturel dans l'emprise du projet : Inventaires de la faune	34
Déroulement de la mission.....	34
Zones d'études.....	34
Méthodologies	36
L'herpétofaune.....	36
L'avifaune.....	36
La mammalofaune.....	36
Autres groupes.....	36
Critères d'évaluation pris en compte.....	37
Le statut biologique (SB) = statut de reproduction	37
L'Indice de Répartition Géographique (IRG).....	37
Protection dans le département de Saint Martin.....	38
Espèces déterminantes ZNIEFF	38

Abondance : Légende et précision sur la terminologie employée	39
Chiroptères	39
Herpétofaune	39
Espèces d'intérêt patrimonial : Enjeu local de conservation (ELC)	39
Évaluation de l'enjeu local de conservation (ELC).....	40
Cas des espèces jugées potentiellement présentes	41
Limites de l'étude et contraintes	42
Limites des prospections	42
Cartes de géolocalisation des espèces	42
Résultats	42
Habitats.....	42
La faune.....	42
L'herpétofaune.....	42
L'avifaune.....	45
Les mammifères	50
Invertébrés	52
Enjeux patrimoniaux des invertébrés contactés sur le site	54
Les continuités écologiques	56
Généralités.....	56
La trame verte.....	57
La trame bleue	57
La trame noire	57
Conclusions des inventaires faunistiques	60
Préconisations d'aménagement	62
Bibliographie.....	63

PREAMBULE

Les Antilles sont un des hotspots de la biodiversité mondiale ce qui signifie une richesse biologique importante mais menacée. La raison de cette particularité repose sur une spéciation dynamique et donc un endémisme chronique qui se retrouve dans tous les taxons de la faune et de la flore et surtout des menaces récurrentes sur cette biodiversité patrimoniale. L'appellation « Hotspot », souvent labélisée par les instances internationales, nationales et régionales amène une grande responsabilité vis-à-vis des espèces présentes sur les îles et impose la nécessité d'intégrer sérieusement cette composante dans tous les projets d'aménagement.

INTRODUCTION

L'île de Saint Martin fait partie du banc d'Anguilla, regroupant 3 îles (Saint Barthélemy, Anguilla et l'île comprenant Saint Martin et Sint Marteen ; il y a à peu près 15000 ans elles formaient une seule île, probablement la plus grande des Petites Antilles. D'un point de vue faunistique, les îles du banc d'Anguilla se distinguent par un endémisme important pour les reptiles et des invertébrés terrestres et une population d'oiseaux marins particulièrement riche favorisée par le grand nombre d'îlots plus ou moins protégés. A contrario, l'urbanisation importante inhérente au développement touristique de ces territoires réduit considérablement les habitats naturels et les espaces vitaux des espèces tant marines que terrestres.

Le projet consiste en la création d'une fourrière automobile à Galisbay, sur la commune de Saint-Martin, portée par la Collectivité de Saint-Martin. Il s'implante sur un terrain de 4 720 m², déjà remblayé, situé en zone urbaine littorale au nord de Marigot, sur les parcelles AN 236, 237 et 238.

L'aménagement prévoit environ 90 places de stationnement destinées aux véhicules en infraction dans l'attente de leur récupération, un local d'accueil de 19 m² (bâtiment modulaire ou conteneur aménagé), ainsi que la réalisation de voiries internes et d'espaces verts.

LE SITE D'ETUDE

Le site d'étude se trouve au centre de Marigot, au sein d'une zone urbaine littorale donnant sur la Baie de la Potence.

Les parcelles concernées par le projet de fourrière à Galisbay sont les suivantes :

- Parcelle AN 236 : 2 137 m²
- Parcelle AN 237 : 1 383 m²
- Parcelle AN 238 : 1 197 m²

Soit une surface totale d'environ 4 717 m² pour le terrain d'assiette du projet.

On y accède à partir du boulevard Docteur Hubert Petit. Elles se trouvent à proximité immédiate de l'école maternelle chez Elmer.



Figure 1 : Localisation du périmètre du projet



Photographie 1 : Vue générale du site

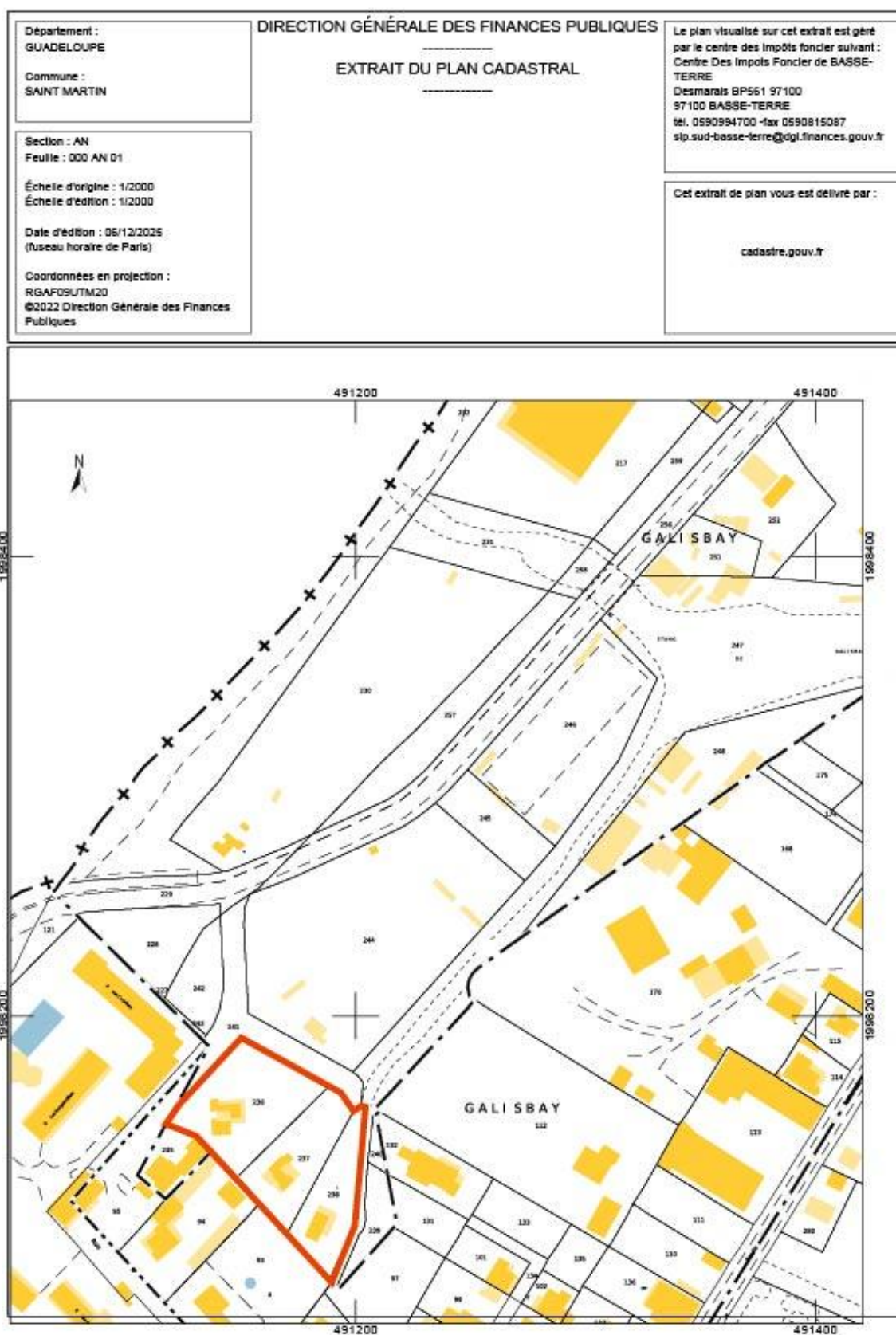


Figure 2 : Plan cadastral du site (Cadastre.gouv.fr)

A topographic map of the study area. The map shows elevation contours with values ranging from 0.5 to 5.0. A red polygon highlights the study area, which is located in the lower-left quadrant of the map. The map also shows a river or stream flowing from the top-left towards the bottom-left. A scale bar at the bottom indicates a distance of 100 m. A north arrow is located in the top-right corner.

PRESENTATION DU PROJET

7

Tableau 1 : Ventilation des surfaces (Artelia, février 2026)

Terrain	4 690 m ² + 129 m ² d'accès	100 %
Bâtiment	20 m ²	0.4 %
Voirie	1500 m ²	31.1 %
Gravillonné	1995 m ²	41.4 %
Espaces verts	1 305 m ²	27.1 %

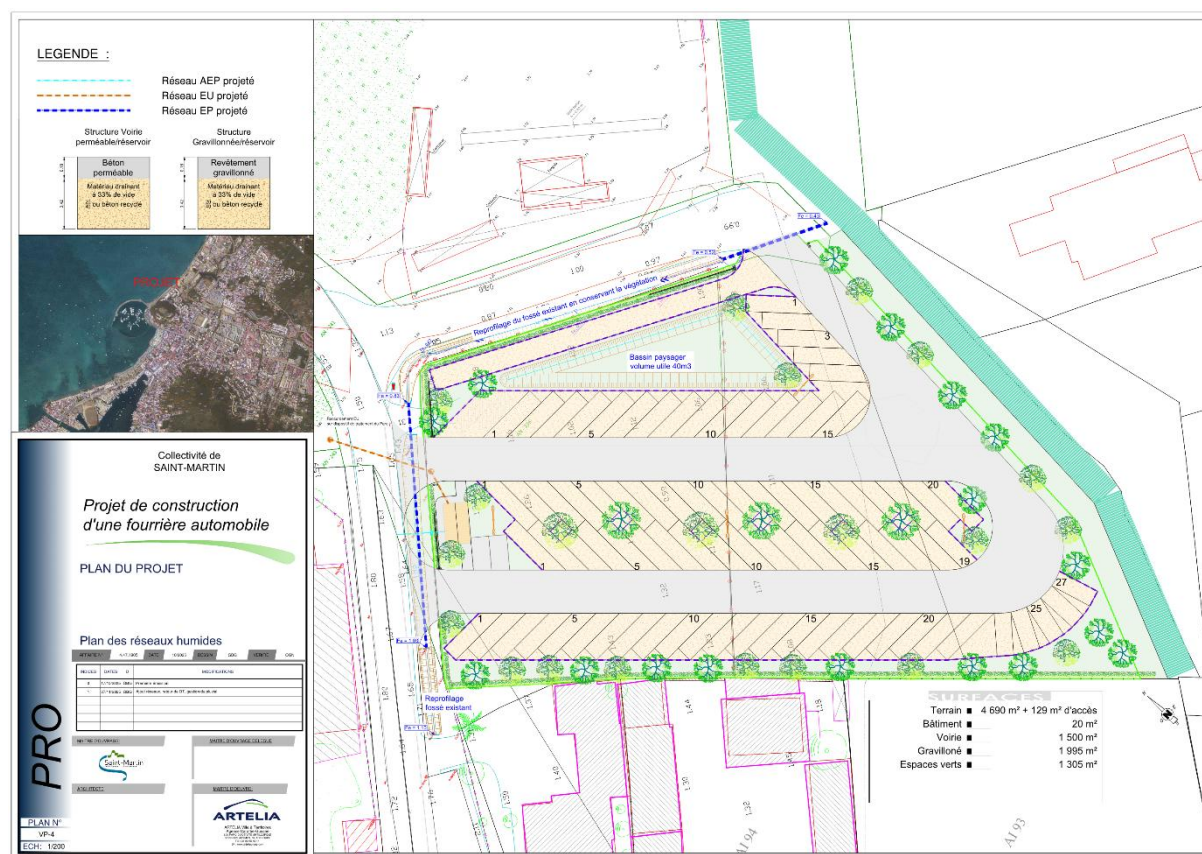


Figure 4 : Plan de masse des aménagements projetés (AVP ARTELIA 17 février 2026)

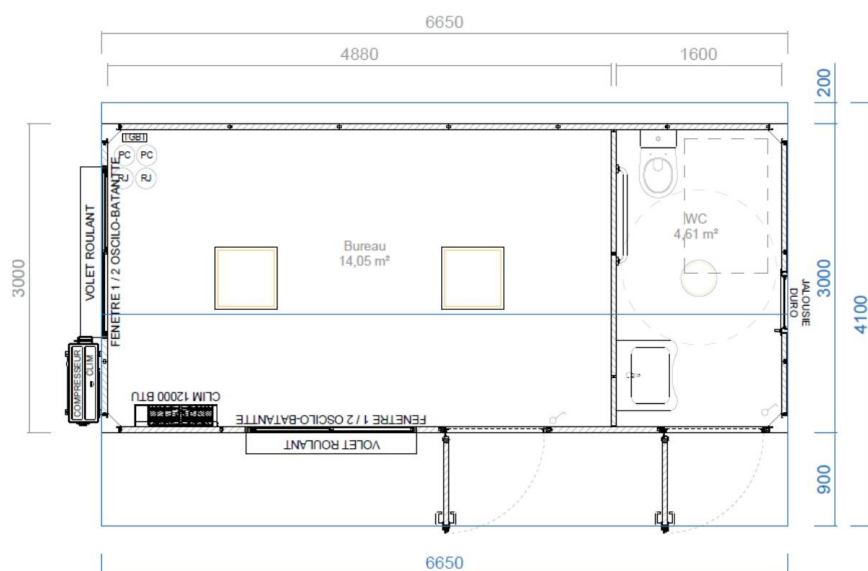
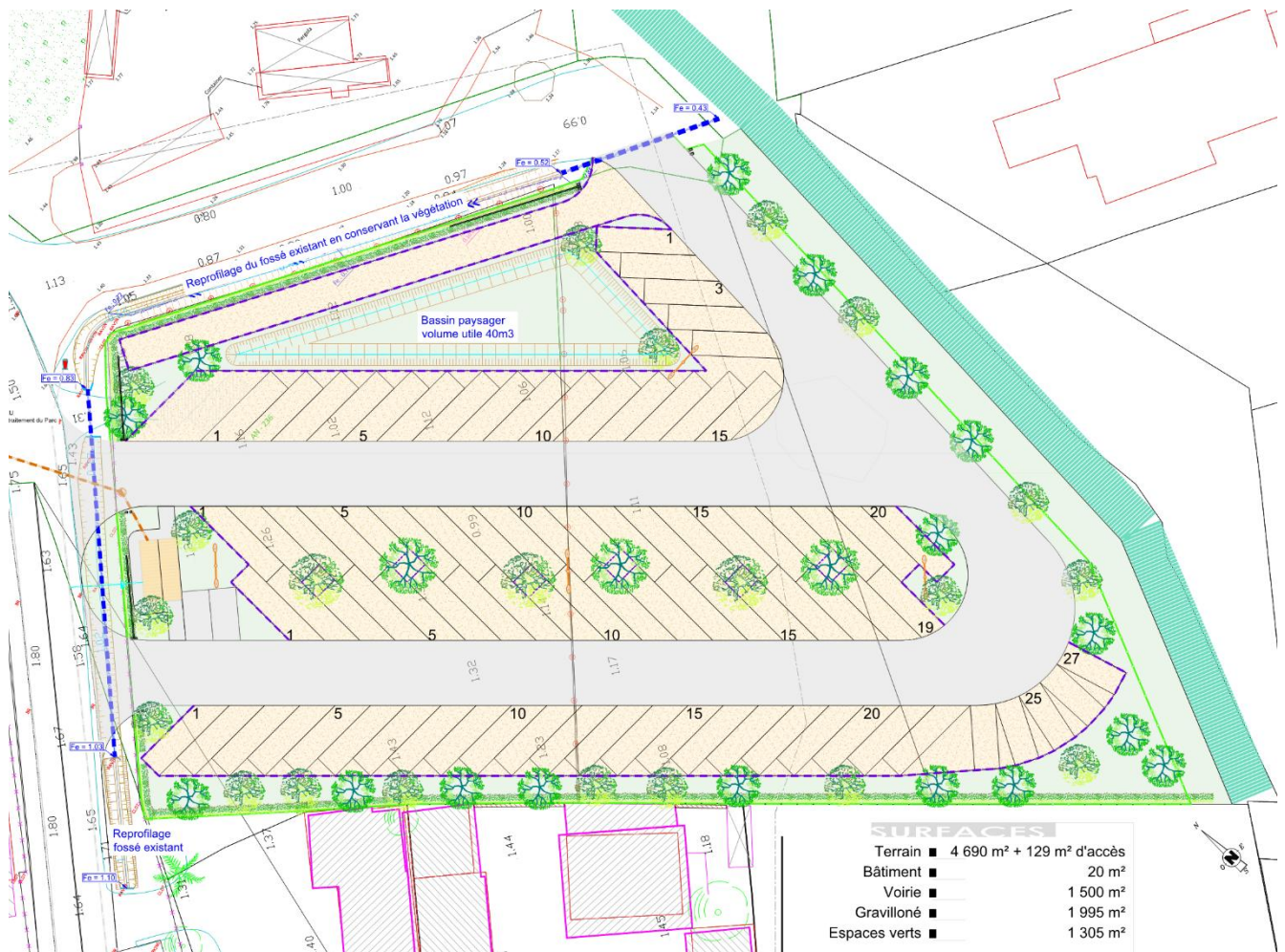


Figure 5 : Plan type du module

HISTORIQUE DU SITE

Selon la figure suivante, le site se trouve dans des zones fortement anthropisées (pâturages, défrichements, jachères...).

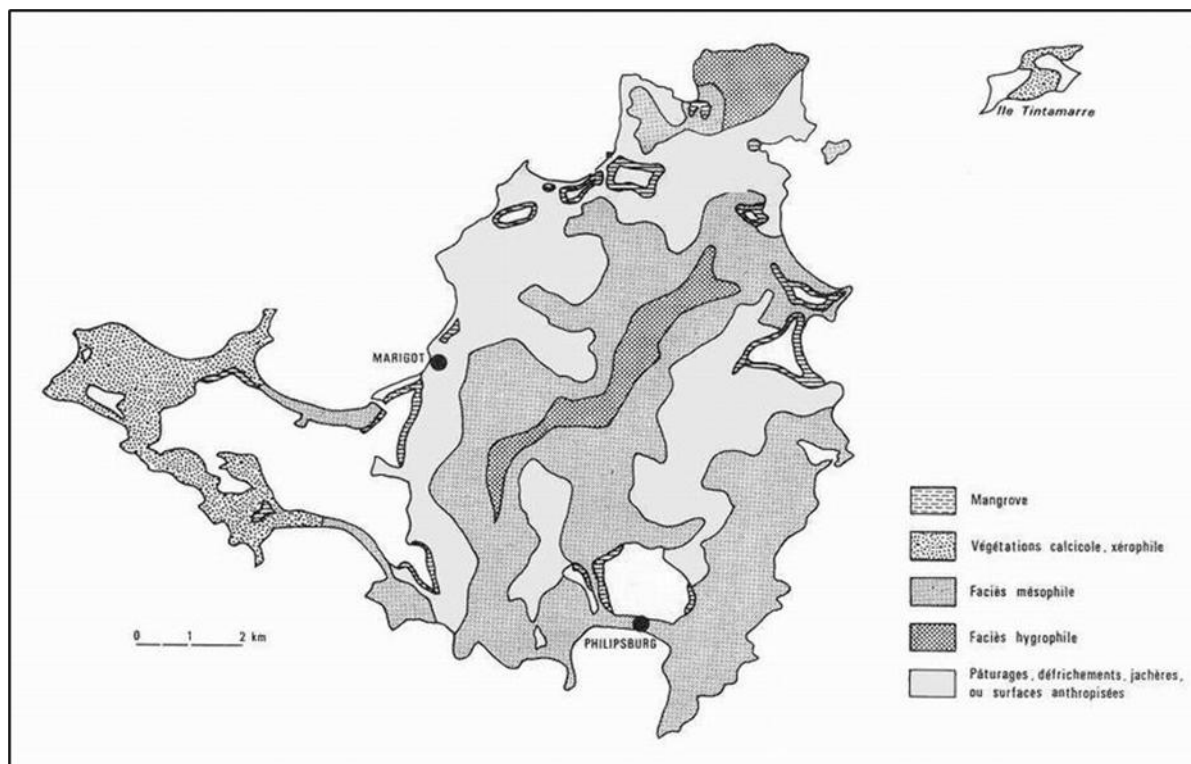


Figure 6 : Carte de la végétation de Saint-Martin (source Cartograph.fr)

Le secteur d'étude était initialement situé au sein de l'étang de Galisbay, lequel a fait l'objet de remaniements importants et de travaux de remblaiement à partir de 1988. Sa configuration actuelle est stable et identifiable sur les images satellites depuis 2003.



Figure 7 : Photo aérienne (1969, IGN - remonter le temps)



Figure 8 : Le site en 1950 et aujourd'hui (source : IGN - remonter le temps)

Les terrains choisis pour l'installation de la Fourrière accueillait 3 habitations qui ont été détruites cette année.

LES ESPACES NATURELS D'INTERET PATRIMONIAL

La réserve nationale Naturelle de Saint-Martin

Le site se trouve à plus de 5500 m de la Réserve Nationale Naturelle de Saint-Martin. C'est un espace protégé d'environ 3 000 ha de milieux marins et littoraux au nord-est de l'île, créé en 1998 pour préserver récifs coralliens, herbiers, mangroves et étangs côtiers. Elle englobe notamment Tintamarre, Pinel, le Rocher Créole et les Salines d'Orient, et concilie protection de la biodiversité, suivis scientifiques et accueil encadré du public.

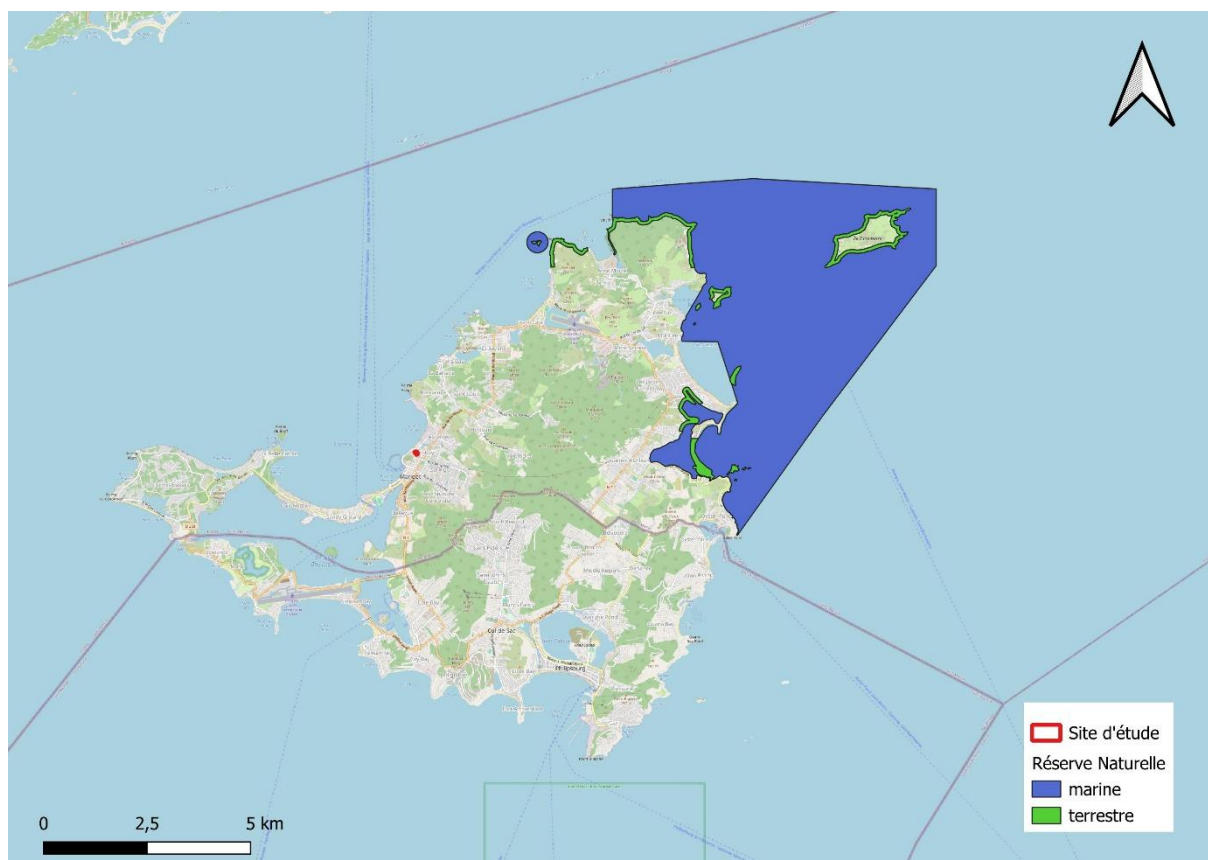


Figure 9 : Le site et la réserve naturelle de Saint-Martin.

Zones humides et Arrêté de protection de biotope (APB) des étangs de Saint-martin (arrêté 993565)

Classés en arrêtés de protection de Biotope en raison de l'enjeu avifaune (28/08/2006), ces étangs et leurs mangroves situés à l'interface terre mer atténuent les inondations, épurent les eaux, protègent les côtes... Ces étangs également propriété du CERL depuis 2007 sont gérés

par la réserve naturelle et sont inscrits depuis 2011 à **la Convention de Ramsar**, reconnus comme zones humides d'importance internationales et labellisés au titre du protocole SPAW.



Figure 10 : Le site à 115 m de l'étang de Galisbay classé en APB.

Le site d'étude se trouve à 115 m de l'étang de Galisbay, classé en arrêté de biotope.

L'étang de Galisbay constitue un étang lagunaire littoral situé en interface entre la zone urbaine et portuaire de Galisbay et le littoral nord de Marigot. Il est intégré au dispositif de protection réglementaire des 16 étangs de Saint-Martin au titre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) en date du 28/08/2006 (APPB n°2006-1294), visant « à assurer la conservation des biotopes nécessaires et indispensables au repos, à l'alimentation et à la reproduction des oiseaux protégés, migrateurs ou non » et interdisant dans son article 3, diverses activités humaines tout en permettant, dans son article 4, certains aménagements favorisant la biodiversité. A la différence de la quasi-totalité des autres étangs de l'île, Galisbay et Oyster Pond n'ont pas été affectés au Conservatoire du Littoral par arrêté ministériel du 2 février 2007.

La zone vasière est constituée d'un substrat sablo-vaseux, faiblement inondé par une eau saumâtre. Elle offre un milieu particulièrement propice au développement de nombreux invertébrés fouisseurs (crabes, annélides, crustacés) ainsi que de petits vertébrés, notamment des poissons aux stades larvaire ou juvénile. Ces organismes se concentrent notamment au niveau des exutoires des étangs, en communication intermittente avec la mer.

Cet étang joue un rôle hydraulique important, en contribuant à la régulation des eaux pluviales et à la fonction de zone d'expansion des crues, tout en assurant des fonctions écologiques de

refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces patrimoniales ou sensibles, dans un contexte de forte pression urbaine et portuaire.



Photographie 2 : Étang de Galisbay (CAC, 2025)

Les ZNIEFF

Le site se trouve à 3000 m au sud-ouest de la ZNIEFF de type 1 du Pic Paradis (N°010030008), d'une superficie totale de 235 ha. Le pic Paradis culmine à 424 m et accueille une végétation forestière semi-décidue haute de 12 m, des mosaïques de fourrés hauts et de prairies arbustives. Ce secteur forestier accueille selon Felix Lurel l'unité sylvatique la mieux conservée de l'île.



Figure 11 : Le site et les ZNIEFF

Les terrains des 50 pas géométriques

Le site d'étude se trouve à proximité immédiate des secteurs urbanisés des 50 pas géométriques et des terrains du domaine public maritime autour de l'étang de Galisbay.

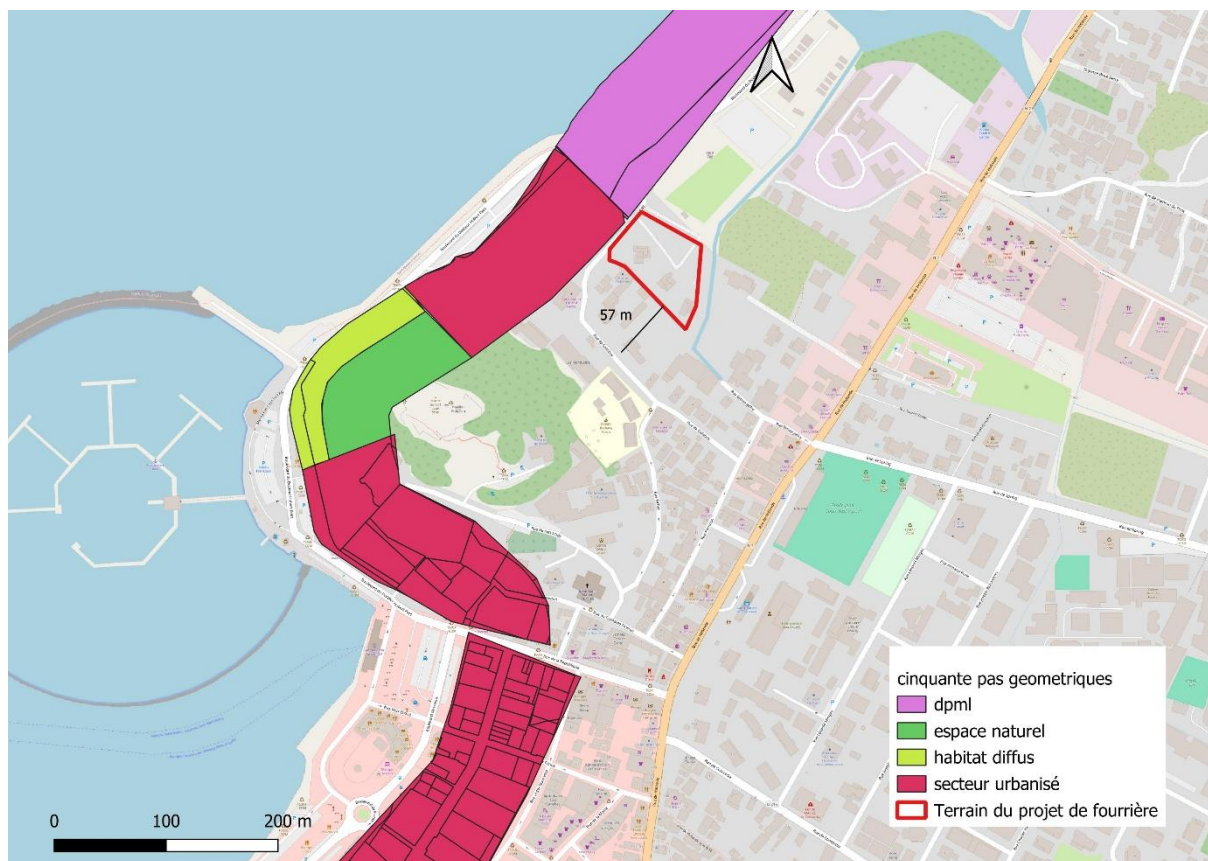


Figure 12 : Affectation des 50 pas géométrique

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral, dont le rôle est de protéger les espaces naturels et les paysages des rivages français en les soustrayant définitivement à l'urbanisation, protège 409.42 hectares sur l'île.

Les espaces concernés se répartissent entre 14 étangs (environ 200 hectares), les rivages naturels (environ 85 hectares, comprenant toute la partie terrestre classée en réserve naturelle) et enfin les îlets (Pinel, Tintamare, Petite Clé, Caye Verte, le Rocher Créole, le rocher de l'Anse Marcel et Grand Îlet, sur le lagon de Simpson Bay). Outre la protection foncière, le Conservatoire réalise des aménagements sur ces espaces, permettant de concilier préservation et fréquentation du public. Le périmètre d'intervention du Conservatoire couvre ainsi l'essentiel des grandes zones humides littorales, des derniers massifs boisés côtiers et des îlots marins de la partie française de l'île, en articulation étroite avec la Réserve naturelle nationale qui en assure la gestion intégrée (protection foncière, réglementation en mer, aménagements de découverte comme sentiers, observatoires ou parcours sur pilotis).

La gestion de tous ces sites a été confiée à la Réserve naturelle.

Le site se trouve à un peu moins de 5000 m du site protégé de la Pointe Molly Smith.

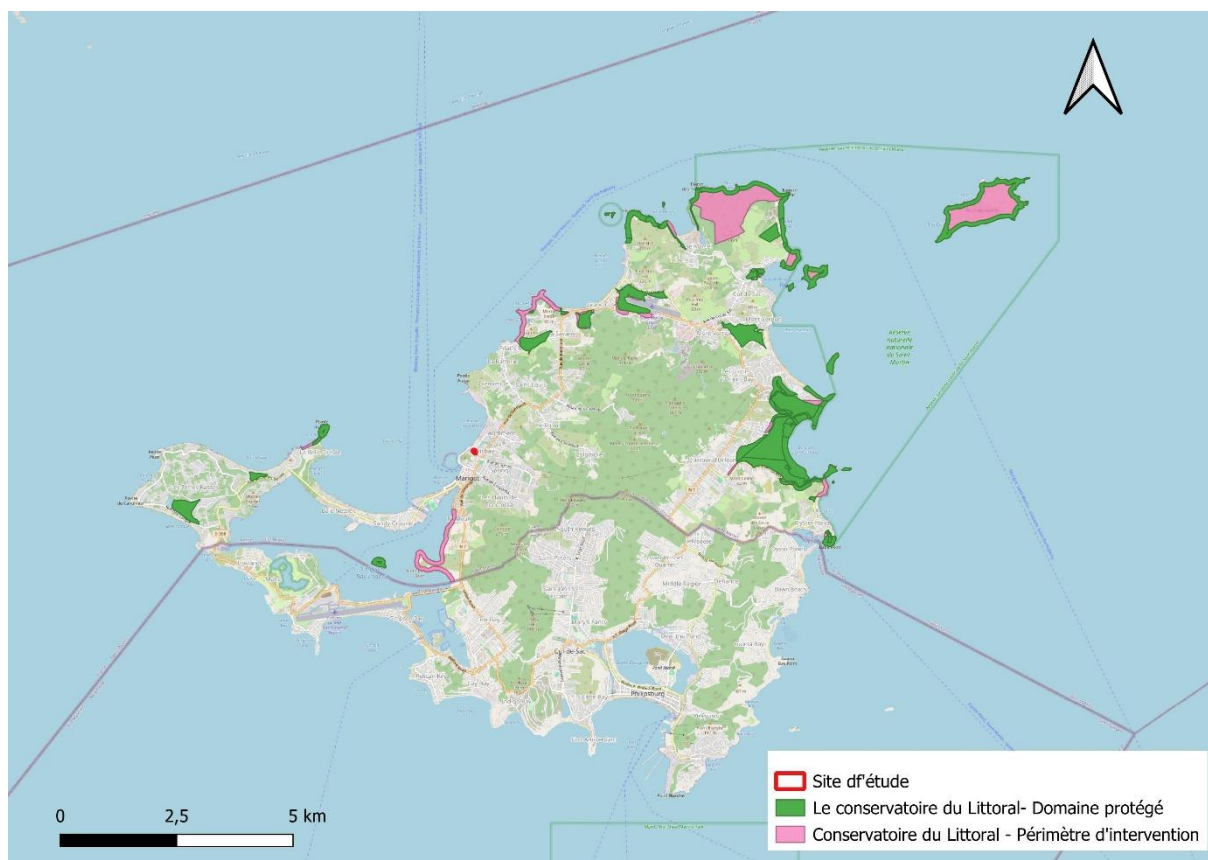


Figure 13 : Le site et le domaine du Conservatoire du Littoral

Le Domaine Public Maritime de Saint-Martin

Le DPM a Saint-Martin comprend (CGCT, art. LO 6314-6) :

- La zone dites des 50 pas géométriques ;
- Le rivage de la mer ;
- Le sol et les sous-sols des eaux intérieures et des eaux territoriales ;

L'ENVIRONNEMENT NATUREL DANS L'EMPRISE DU PROJET : INVENTAIRES DE LA FLORE & HABITATS

Méthodologies

Les habitats

Les éléments étudiés ont été identifiés à partir d'une orthophotographie à basse altitude réalisée en amont par drone (@Impact Mer), complétée par les observations de terrain menées lors de la mission les 26 et 27 novembre 2025, en saison humide.

L'exploitation des images satellites met en évidence les formations végétales forestières et, le cas échéant, leur statut de protection, ainsi que les cours d'eau permanents et intermittents, les points d'eau et l'évolution de l'occupation du sol, en particulier dans les secteurs agricoles et urbains. Cette première analyse visuelle des données géographiques permet de dégager les principaux enjeux écologiques de la zone d'étude, d'identifier les habitats les plus sensibles et de préciser les contraintes et atouts en matière de conservation, avec une attention particulière portée aux corridors écologiques et aux espaces naturels à préserver (zones humides, boisements forestiers, etc.).



Figure 14 : Localisation du site d'étude sur la photo drone (@Impact Mer, 2025) (en rouge – site du projet – en vert le périmètre prospecté)

L'évaluation des habitats menacés présents dans le périmètre d'étude s'appuie sur la Liste des habitats susceptibles de faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en Guadeloupe (arrêté du 5 août 2019).

L'analyse de la valeur patrimoniale et fonctionnelle des habitats forestiers repose sur l'étude de leur dynamique au cours du temps. L'outil « Remonter le temps » de la plateforme IGN permet d'apprécier l'évolution de ces formations végétales sur près de 70 ans, et cette analyse est complétée par l'exploitation des images d'archives issues de la fonctionnalité dédiée de Google Earth.

La flore

Pour chaque secteur préalablement identifié par télédétection, les espèces clés, dominantes et structurantes des habitats, ainsi que celles présentant un intérêt patrimonial (statut d'espèce menacée ou protégée) et les espèces exotiques envahissantes (EEE), ont été recensées sur le terrain.

Dans ce cadre, le relevé botanique n'a pas vocation à être exhaustif ; il correspond aux espèces végétales visibles et identifiables dans un rayon d'environ 10 mètres autour du point GPS relevé au sein de l'habitat.

La nomenclature des espèces suit le référentiel TAXREF12 de l'INPN, et l'analyse des cortèges floristiques s'appuie sur la liste rouge de l'UICN 2019. Les référentiels INPN (HABREF, TAXREF) sont administrés par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), et les cortèges floristiques constituent les éléments principaux de la description des habitats.

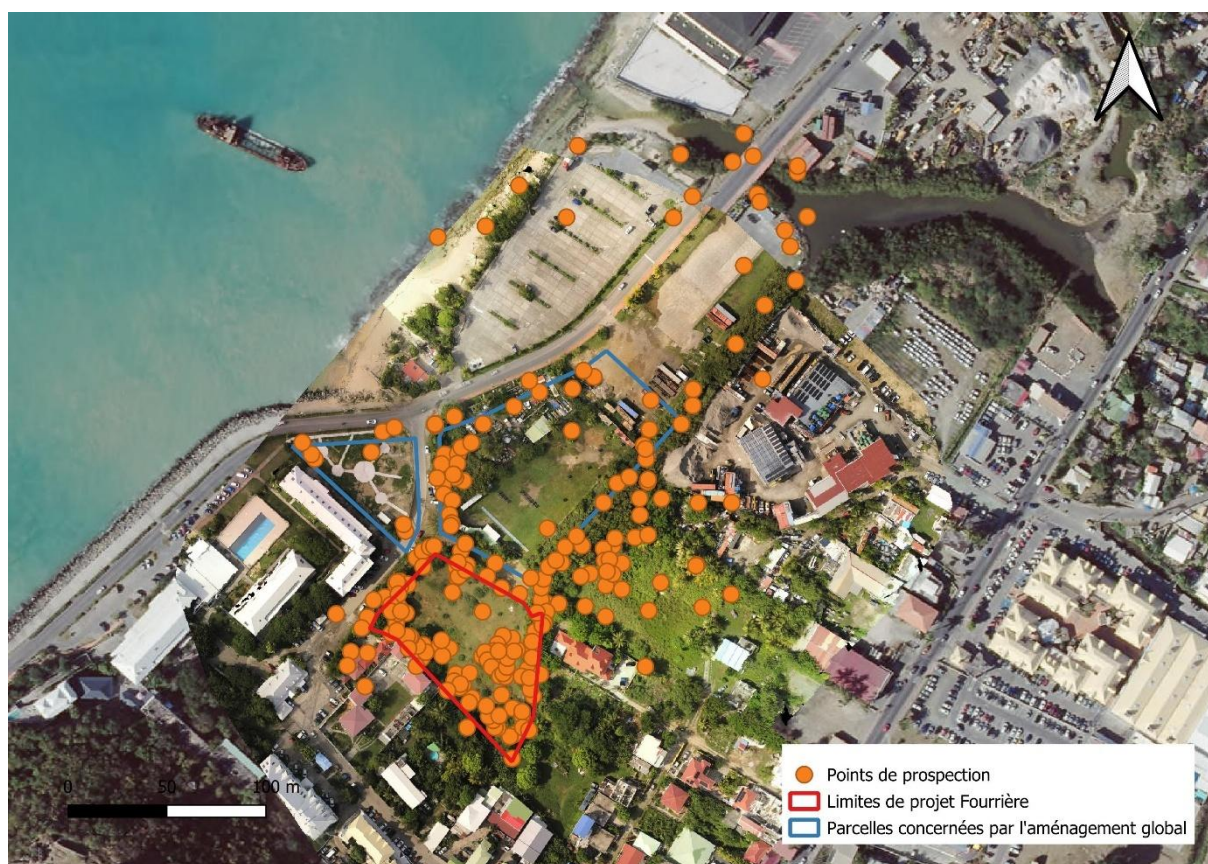


Figure 15 : Points de prospection flore (novembre 2025)

Chez les végétaux, on distingue les espèces cultivées des espèces sauvages, les espèces locales correspondant aux espèces indigènes, tandis que certains taxons sont considérés comme des espèces exotiques (EE), voire comme des espèces exotiques envahissantes (EEE) lorsqu'ils impactent la biodiversité locale.

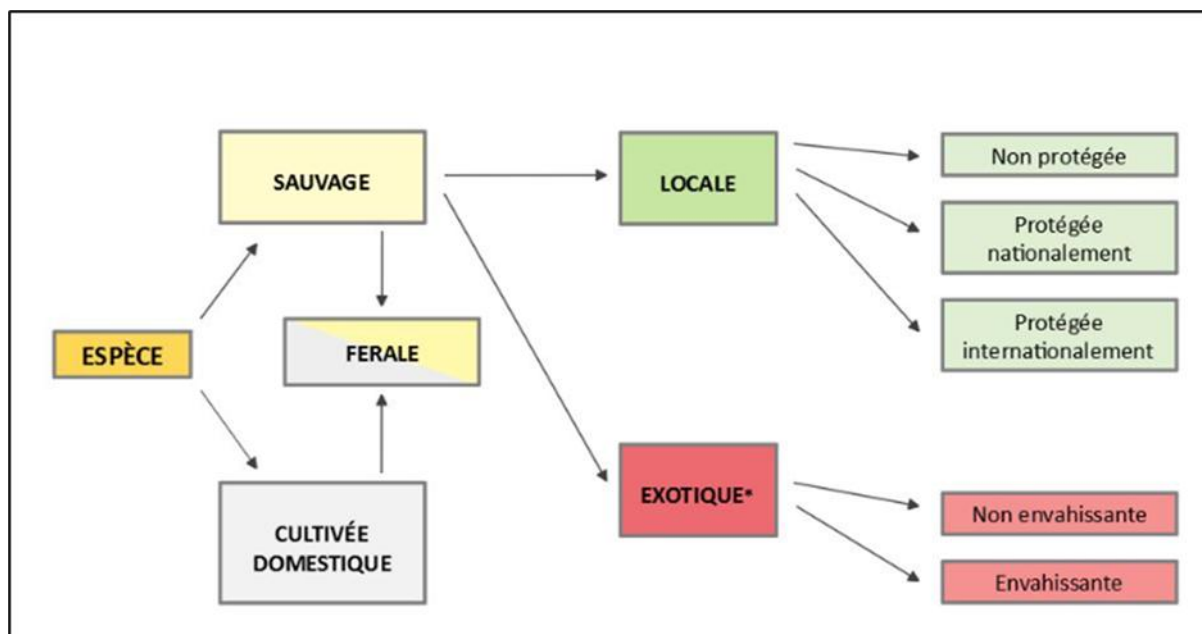


Figure 16 : Le statut des espèces (source : DEAL Martinique)

L'analyse des enjeux au sein de l'aire d'étude s'appuie sur l'interprétation d'images satellites (BD Ortho, prises de vues 2017–2020 à une résolution de 20 cm et images récentes issues de Google Earth), sur une campagne de prises de vue obliques et verticales par drone réalisée 2025 (Impact Mer 2025), ainsi que sur les cartes Scan25 de l'IGN disponibles sur la plateforme Géoportail.

Les principales références mobilisées pour cette étude sont les suivantes : le Livre Rouge des plantes menacées aux Antilles françaises (2014) et la liste actualisée des espèces menacées en Guadeloupe publiée par l'UICN en novembre 2019, qui constitue la base de l'analyse des enjeux liés aux espèces observées, le Livre Rouge conservant un rôle de référence cartographique et descriptive pour l'archipel ; une approche de la flore fondée sur l'application de détermination PlantNet ; ainsi que les ouvrages Flore (Fournet, 2002) et Florantilla (Delnatte et al., 2020).

La cartographie a été établie à partir des données de terrain collectées en novembre 2025, le 26 et le 27 ; Des points de relevé géolocalisés (GPS) ont été définis au préalable dans INPUT, afin de permettre la localisation sur le terrain de l'ensemble des habitats identifiés lors de l'analyse cartographique.

L'évaluation de l'enjeu patrimonial associé aux espèces présentes sur le site est limitée par le faible niveau de connaissances disponibles concernant leur vulnérabilité à l'échelle de l'île de Saint-Martin, les données pertinentes étant rares dans la littérature. Cette situation est particulièrement problématique pour les espèces protégées ou classées à différents niveaux de vulnérabilité dans la région de la Guadeloupe et induit une incertitude sur l'estimation de l'impact du projet sur leurs populations.

Critères d'évaluation

Un ensemble d'outils réglementaires et scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces recensés sur un secteur donné, rendant possible, sur la base de critères strictement biologiques, l'évaluation de l'enjeu de conservation des habitats et des espèces à une échelle donnée.

Le Livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises (2014) a été utilisé comme référence pour intégrer la biodiversité végétale remarquable de l'aire d'étude et les enjeux qui y sont associés, tandis que la Liste rouge de l'UICN, inventaire de référence de l'état de conservation des espèces végétales et animales à l'échelle mondiale, fournit un cadre d'évaluation normalisé du risque d'extinction. La mise à jour de novembre 2019 concernant les espèces menacées en Guadeloupe sert de base à l'analyse des enjeux liés aux espèces observées sur le terrain.

La liste des espèces est établie selon la nomenclature de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel, TAXREF 13).

L'analyse prend également en compte les textes suivants :

L'arrêté ministériel du 20 octobre 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Martin ;

- L'arrêté ministériel du 30 novembre 2020 interdisant toute activité portant sur des spécimens vivants de ces espèces sur le même territoire ;
- Ainsi que l'arrêté du 5 août 2019 fixant la liste des habitats naturels susceptibles de faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin.

Résultats

Les habitats

On rencontre plusieurs habitats dans l'environnement du site d'étude :

- **La plage**

La plage est bordée par un cordon de beach-rock, constitué de formations rocheuses consolidées. Des dalles rocheuses affleurent par endroits. Elles sont recouvertes de tapis d'algues vertes filamenteuses de type entéromorphes, qui constituent un bon indicateur biologique d'eutrophisation.



Photographie 3 : Beach-rock de la plage de Galisbay (CAC, 2025)

- L'étang de Galisbay :

L'étang de Galisbay correspondait autrefois à une vaste lagune saumâtre adossée au cordon littoral, bordée de mangroves et jouant un rôle central dans le fonctionnement hydrologique du secteur. Cet ensemble lagunaire faisait office de zone tampon pour les eaux de ruissellement, en assurant la décantation des sédiments et en filtrant naturellement les eaux avant leur rejet en mer, ce qui contribuait à la protection des habitats marins côtiers.

Les remblaiements successifs, l'urbanisation et le développement des aménagements portuaires ont profondément transformé ce milieu, en réduisant fortement la surface en eau et en ne laissant subsister qu'un reliquat de la lagune originelle. Ces modifications ont entraîné une diminution de la capacité de stockage des eaux pluviales, une augmentation de la vulnérabilité du secteur aux inondations, une altération notable de la fonction de filtre naturel assurée par l'étang résiduel et une forte dégradation des habitats naturels et de leurs fonctions écologiques.

Les berges relictuelles sont composées de catalpa, palétuviers blancs, raisiniers, picaniers, papyrus, herbes de Guinée.



Photographie 4 : Exutoire de l'Étang de Galisbay (CAC, 2025)

- Les espaces anthropisés

Le site d'étude se situe au sein de la zone de Marigot, espace fortement anthropisé.

Ils intègrent :

- Le parking littoral arboré d'une palette végétale constituée de conocarpus verts et gris, amandiers, mapous rouge, palmiers, icaques,
- Les espaces urbains, ...



Photographie 5 : Le parking littoral (CAC, 2025)

- Des fourrés arbustifs

Ils sont composés de quelques taxons : pluchea, amourette, jeunes amandiers, jatropha, indigo...

- Les haies et bosquets arborés

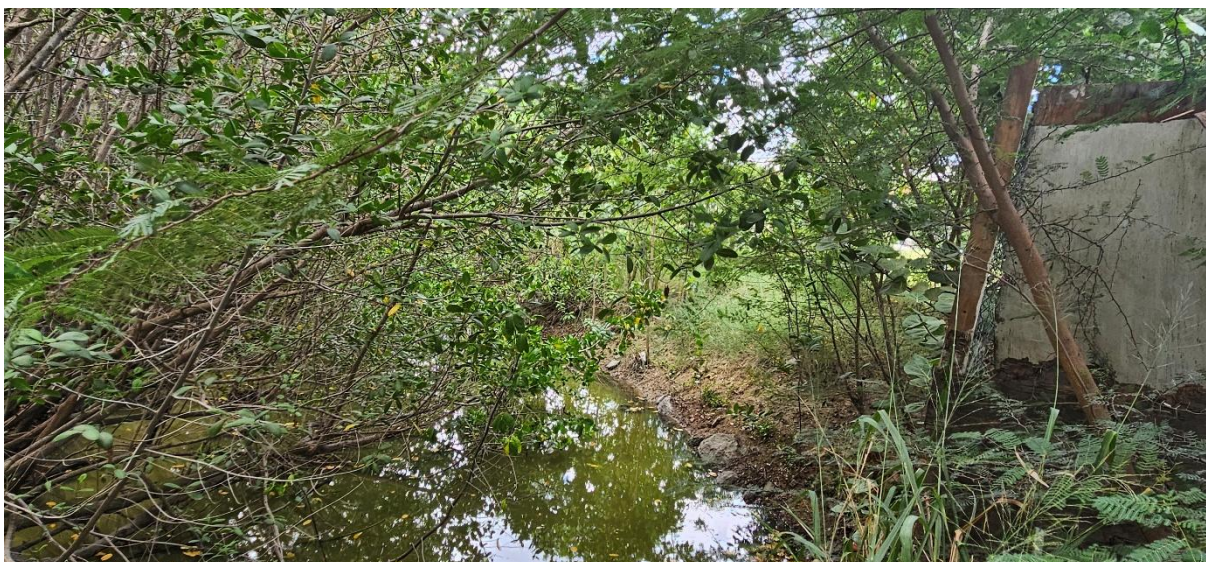
Elles sont constituées d'une diversité d'espèces arborées et arbustives : Poiriers, amandiers, filaos, arbres à colles, cotonniers, catalpas, raisiniers, flamboyants, mahogany grandes feuilles, palmiers. **Ces haies ceinturant le site d'étude sont à préserver.**

Les alignements bordant le canal sont essentiellement composés de palétuviers blancs, catalpas amandier, raisiniers, picaniers...

Le long de la mer, on trouve des haies de raisiniers, de conocarpus et de lauriers.

- Le canal et sa ripisylve

Le canal qui rejoint l'étang de Galisbay est bordé de palétuviers, avec des papyrus et du typha



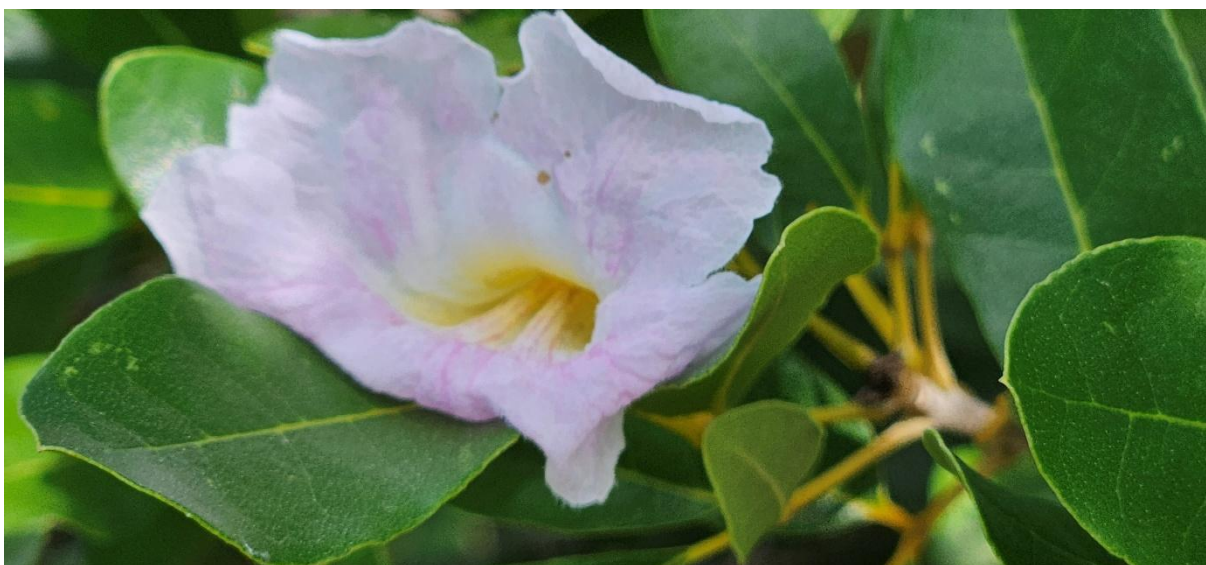
Photographie 6 : Le canal et sa ripisylve

- Les prairies humides

Elles sont colonisées par des cypéracées, papyrus, mangles, ...

Par endroits, la nature sablo-vaseuse du sol, associée à de nombreux trous de crabes, constitue un indice clair de l'ancienne présence de l'étang sur ce secteur.

Une prairie humide relictuelle de quelques dizaines de mètres carrés a été répertoriée sur le terrain d'étude. La zone humide identifiée sur la parcelle limitrophe nord-est est colonisée par de nombreux jeunes poiriers. On y retrouve de nombreuses cypéracées dont le papyrus. Les abords au niveau du canal sont couverts de nombreux palétuviers blancs et gris.



Photographie 7 : Fleur de poirier

- Les friches herbacées

Sur le site du projet, on retrouve des massifs de *Neptunia plena* et d'autres essences rudérales *Achyranthes aspera*, *Cyanthillium cinereum*, *Bidens pilosa*, *Alysicarpus vaginalis*

- **Les prairies enherbées**

On note la présence de chevaux en divagation sur la zone.

Aucun habitat protégé n'a été contacté sur le site d'étude.



Photographie 8 : Vue oblique du terrain de la fourrière (Impact Mer, 2025)



Figure 17 : Carte des habitats de la zone



Figure 18 : Carte des habitats – zoom sur le site de la fourrière



Photographie 9 : Vue aérienne du terrain de la fourrière (Impact Mer, 2025)

La flore

Sur le secteur prospecté, 44 espèces appartenant à 29 familles ont été listées sur l'ensemble du périmètre prospecté.

Le site de la fourrière recense 33 espèces appartenant à 22 familles.

Les principales familles contactées sont les Fabaceae, Poaceae et Malvaceae.

La dernière révision de la Liste rouge des espèces végétales menacées en Guadeloupe (UICN, 2019) n'a pas intégré de données quantitatives d'abondance ni d'informations circonstanciées sur les pressions s'exerçant à Saint-Martin, ce qui limite la robustesse de l'évaluation du caractère patrimonial des taxons considérés.

Aucune espèce protégée n'a été contacté sur le site d'étude.

Tableau 2 : Liste des plantes contactées

Famille	Nom scientifique	Non vernaculaire	Fourrière	Zone prospectée
Amaranthaceae	<i>Achyranthes aspera</i> L., 1753	Herbe d'Eugène	1	1
Annonaceae	<i>Annoma muricata</i>			
Apocynaceae	<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier		1
Arecaceae	<i>Cocos nucifera</i> L., 1753	Cocotier	1	1
Arecaceae	<i>Pritchardia pacifica</i> Seem. & H.Wendl. ex H.Wendl., 1862			1
Arecaceae	<i>Sabal palmetto</i> (Walter) Lodd. ex Schult. & Schult.f., 1830	Sabal		1
Asparagaceae	<i>Dracaena hyacinthoides</i> (L.) Mabb., 2017	Langue belle mère	1	

Famille	Nom scientifique	Non vernaculaire	Four- rière	Zone pros- pectée
Asteraceae	<i>Bidens pilosa</i> L., 1753	Herbe aiguille		1
Asteraceae	<i>Cyanthillium cinereum</i> (L.) H.Rob., 1990		1	1
Asteraceae	<i>Pluchea carolinensis</i> (Jacq.) G.Don, 1839			
Bignoniaceae	<i>Tabebuia pallida</i> (Lindl.) Miers, 1863	Poirier	1	1
Boraginaceae	<i>Cordia dichotoma</i> G.Forst., 1786	Arbre à colle	1	1
Boraginaceae	<i>Cordia sebestena</i> L., 1753	Mapou rouge		1
Casuarinaceae	<i>Casuarina equisetifolia</i> L., 1759	Filao	1	1
Chrysobalanaceae	<i>Chrysobalanus icaco</i> L.1753	Icaque		1
Cleomaceae	<i>Arivela viscosa</i> (L.) Raf., 1838			
Combretaceae	<i>Terminalia catappa</i> L., 1767	Amandier	1	1
Combretaceae	<i>Conocarpus erectus</i> L., 1753	Conocarpus		1
Combretaceae	<i>Laguncularia racemosa</i> (L.) C.F.Gaertn., 1807	Palétuvier blanc		1
Combretaceae	<i>Terminalia buceras</i> (L.) C.Wright, 1869	Black olive		1
Convolvulaceae	<i>Cuscuta campestris</i> Yunck.	Cuscute	1	
Cyperaceae	<i>Cyperus papyrus</i> L., 1753	Papyrus		1
Cyperaceae	<i>Cyperus elegans</i> L., 1762			1
Cyperaceae	<i>Fimbristylis dichotoma</i> (L.) Vahl, 1805		1	
Euphorbiaceae	<i>Jatropha gossypifolia</i> L., 1753	Jatropha	1	1
Euphorbiaceae	<i>Ricinus communis</i> L., 1753	Ricin		1
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia hypericifolia</i> L., 1753	Euphorbe à feuilles de millepertuis	1	
Fabaceae	<i>Delonix regia</i> (Bojer) Raf., 1837	Flamboyant	1	1
Fabaceae	<i>Indigofera tinctoria</i> L., 1753	Indigo	1	1
Fabaceae	<i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) de Wit, 1961.	Tamarin bâtard	1	1
Fabaceae	<i>Vachellia farnesiana</i> (L.) Wight & Arn., 1834		1	1
Fabaceae	<i>Canavalia rosea</i> (Sw.) DC., 1825	Liane pois bord de mer	1	
Fabaceae	<i>Alysicarpus vaginalis</i> (L.) DC., 1753		1	
Fabaceae	<i>Sesbania sericea</i> (Willd.) Link, 1822		1	1
Fabaceae	<i>Mimosa pudica</i> L., 1753	Sensitive	1	
Fabaceae	<i>Dichrostachys cinerea</i> (L.) Wight & Arn., 1834	Acacia de Saint-Domingue		1
Heliotropiaceae	<i>Heliotropium curassavicum</i> L., 1753	Heliotrope de Curaçao		1
Malvaceae	<i>Thespesia populnea</i> (L.) Sol. ex Corrêa, 1807	Catalpa	1	1
Malvaceae	<i>Gossypium hirsutum</i> L., 1763	Cotonnier	1	1
Malvaceae	<i>Melochia nodiflora</i> Sw., 1788		1	1
Malvaceae	<i>Melochia pyramidata</i> L., 1753		1	
Meliaceae	<i>Swietenia mahagoni</i> Jacq., 1760	Mahogany	1	
Moringaceae	<i>Moringa oleifera</i> Lam., 1785	Moringa		1
Musaceae	<i>Musa</i> sp.	Bananier	1	1
Poaceae	<i>Melinis repens</i> (Willd.) Zizka, 1988	Herbe rose		1
Poaceae	<i>Urochloa maxima</i> (Jacq.) R.D.Webster, 1987	Herbe de guinée		1
Poaceae	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobolus		1

Famille	Nom scientifique	Non vernaculaire	Four-rière	Zone pros-pectée
Poaceae	<i>Chloris barbata</i> Sw., 1797		1	
Polygonaceae	<i>Antigonon leptopus</i> Hook. & Arn., 1838	Liane corail	1	1
Polygonaceae	<i>Coccoloba uvifera</i> (L.) L., 1759	Raisinier bord de mer	1	1
Portulacaceae	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier		1
Rhamnaceae	<i>Ziziphus mauritiana</i> Lam., 1789	Surettes	1	1
Rubiaceae	<i>Morinda citrifolia</i> L., 1753	Noni	1	1
Rutaceae	<i>Triphasia trifolia</i> (Burm.f.) P. Wilson, 1909	Orangine	1	
Sapindaceae	<i>Melicoccus bijugatus</i> Jacq., 1760	Quenettier	1	1
Scrophulariaceae	<i>Capraria biflora</i> L., 1753			1
Solanaceae	<i>Solanum bahamense</i> (L.) (1753)	Picanier		1
Typhaceae	<i>Typha domingensis</i> (Pers.) Steud., 1821	Typha		1
Richesse spécifique			33	44

Taxons exotiques

Une espèce exotique est une espèce extérieure à son aire de distribution initiale qui a été introduite par l'homme (de manière volontaire ou non). Elle est considérée comme exotiques envahissantes (EEE) lorsqu'elle se comporte comme un agent de perturbation de l'écosystème et qu'elle interagit négativement avec les espèces indigènes (prédation, hybridation, compétition pour les ressources ou les habitats)¹.

Selon l'UICN, les espèces exotiques sont la troisième cause d'appauvrissement de la biodiversité au monde. On parle d'espèces exotiques envahissantes (EEE) pour toutes espèces exotiques, animales ou végétales, qui s'établissent dans un nouvel environnement, puis y prolifèrent au détriment des espèces locales. La majorité des plantes exotiques s'établissent dans des milieux anthropisés, secondaires, ou dégradés. Lorsque le milieu a conservé son caractère naturel, le risque d'invasion est plus faible.

Depuis la LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la réglementation en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) de flore s'est vue largement renforcée.

A Saint-Martin, l'arrêté du 20 octobre 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Martin interdit l'introduction dans le milieu naturel de toute espèce qui ne figure pas sur la liste d'espèce qui lui est annexée.

Une liste d'espèces exotiques envahissantes a été publiée le 26/12/2020 (arrêté du 30 novembre 2020) pour la flore. L'introduction dans le milieu naturel qu'elle soit volontaire, par négligence ou par imprudence de toute espèce considérée comme n'étant pas naturellement présente à Saint-Martin **est interdite**, depuis la publication de l'arrêté ministériel du 20 octobre 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales

¹ Réserve Naturelle de Saint-Martin

exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Martin (NOR : TREL22028816A). Sur la liste des espèces outre celles figurant dans l'arrêté du 26/12/20, on note la présence d'espèces exotiques envahissantes ou au caractère invasif non spécifié² : *Leucaena leucocephala*, *Ricinus communis*,... Ces espèces entrent en compétition avec les espèces indigènes.

Sur l'île de Saint-Martin, une gouvernance commune avec le VROMI (Ministère du logement, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des infrastructures de Sint-Maarten) doit être mise en place pour lutter contre les EEE.

Outre les espèces listées dans l'arrêté du 20/10/20, toutes les espèces exotiques sont considérées comme envahissantes.

La DEAL précise que dans le cadre d'un projet d'aménagement :

- Qu'il est fortement recommandé de lutter contre les Espèces exotiques qui ne figurent pas sur l'annexe de l'arrêté de niveau 1, et qu'il est obligatoire de lutter contre celles qui figurent sur l'annexe de l'arrêté de niveau 2 sur l'emprise du projet (arrêté 30/11/2020) ;
- Qu'il n'est pas interdit, mais néanmoins fortement déconseillé, d'utiliser des espèces qui ne figurent pas sur l'annexe de l'arrêté de niveau 1 dans les plantations pour les aménagements paysagers (à condition toutefois qu'elle ne figure pas sur l'arrêté de niveau 2). Si ce choix est tout de même fait, le maître d'ouvrage devra veiller à ce qu'elles ne prolifèrent pas vers le milieu naturel, et pourra être tenu responsable si la présence d'une espèce interdite d'introduction dans le milieu naturel est nouvellement constatée aux abords de l'aménagement réalisé (d'où la nécessité d'un état des lieux des EEE présentes dans l'état initial avant la réalisation du projet, y compris dans les alentours, à distance de propagation prévisible) ;
- Qu'il est fortement recommandé d'utiliser en plantation plutôt les essences considérées comme naturellement présentes qui figurent sur l'arrêté du 20/10/2020 ;
- Qu'il est strictement interdit d'utiliser des espèces qui figurent à l'annexe de l'arrêté de niveau 2 dans les plantations.

Sur le site du projet de la fourrière, *Antigonon leptopus* a été contacté.

² Réserve Naturelle de Saint-Martin



Photographie 10 : Langue de Belle Mère (CAC, 2025)



Photographie 11 : *Antigonon leptotus*



Photographie 12 : *Typha domingensis*

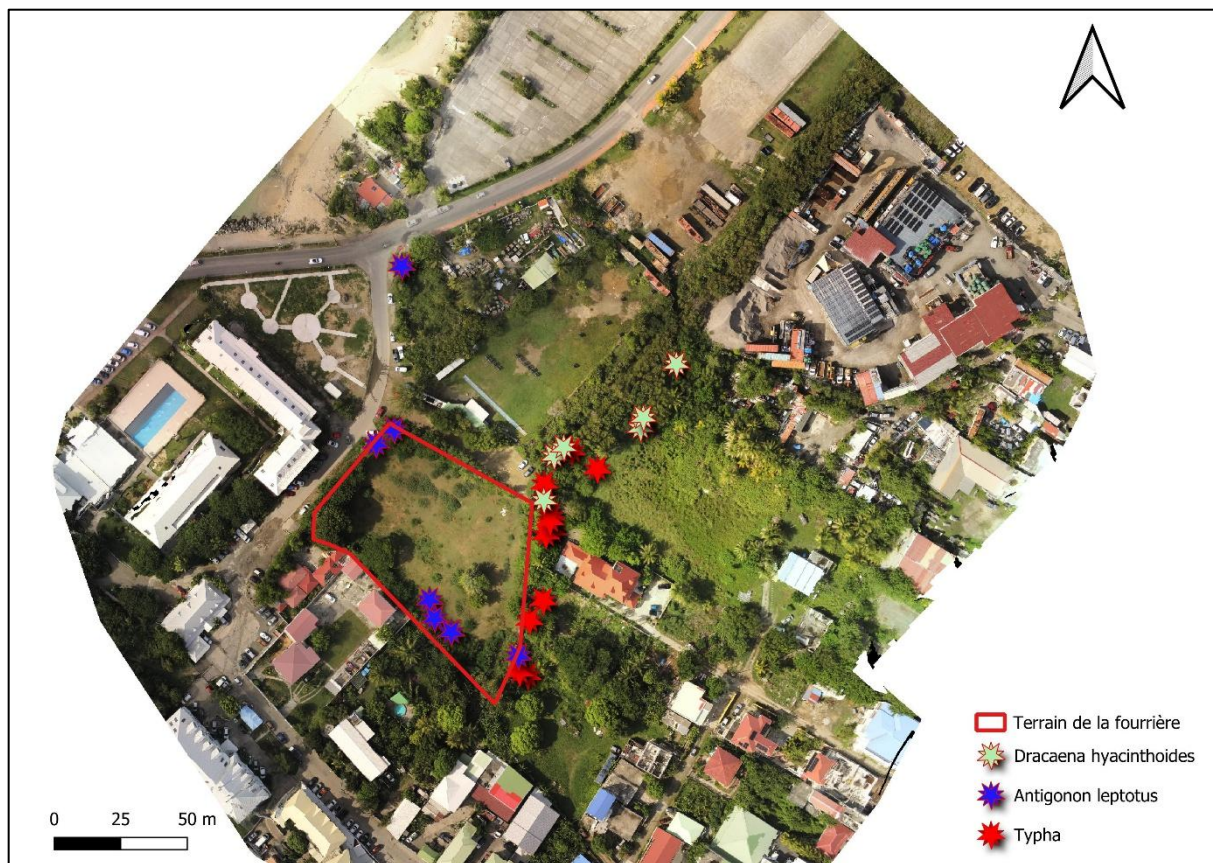


Figure 19 : Carte des EEE sur le site

L'ENVIRONNEMENT NATUREL DANS L'EMPRISE DU PROJET : INVENTAIRES DE LA FAUNE

Déroulement de la mission

Les inventaires se sont déroulés :

- ✓ Du 24 au 28 novembre 2025, pendant la saison humide

Des données antérieures, datant de 2023, 2024 et 2025, issues d'autres études mais sur le même secteur ont été prises en considération. Les prospections ont eu lieu principalement sur la zone d'emprise du projet de fourrière.

Zones d'études

Plusieurs zones d'études principales sont prises en compte pour la faune :

- La zone d'emprise du projet de la fourrière (ZEF), limitée aux parcelles dédiées au projet. Elle est terrestre.
- La zone d'emprise des projets de Galisbay (ZEG), limitée aux parcelles concernées par les différents projets (Fourrière, parcs publics, activités de loisirs, etc.). Comme la précédente, elle est terrestre.
- Une zone d'étude rapprochée (ZER), cercle de rayon de 500m à partir du terrain de la Fourrière et intègre une partie marine de la baie de la Potence.
- Une zone d'étude éloignée estimée à 3 km. Ce périmètre va surtout concerner les oiseaux marins et la trame verte.

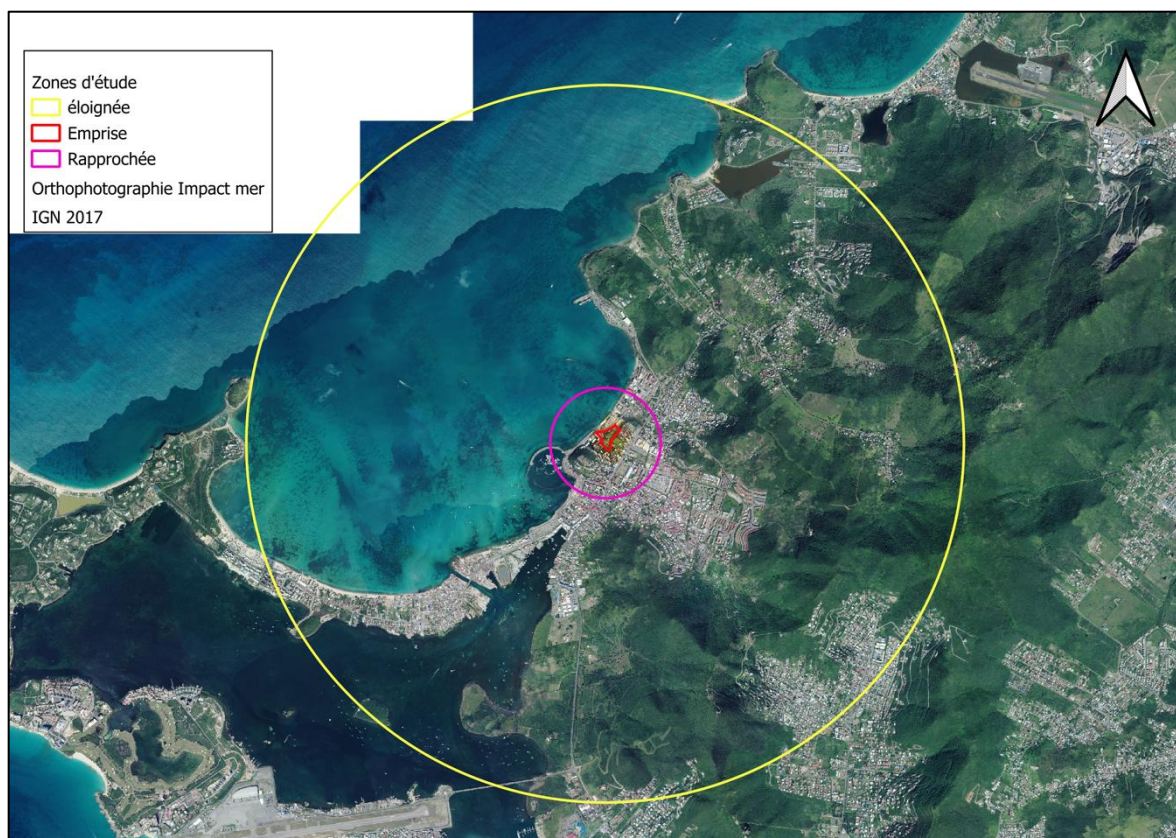


Figure 20 : Zones d'études considérées pour la faune



Figure 21 : Zoom sur les différentes zones d'emprise et l'aire d'étude rapprochée

Méthodologies

Plusieurs techniques d'inventaires ont été effectuées adaptées aux différents groupes.

L'herpétofaune

Les reptiles et les amphibiens ont été recherchés par observations directes ou au chant (grenouilles, geckos, etc.) au sol, dans la végétation et sur les bâtiments, le jour et en soirée.

L'avifaune

L'identification des oiseaux s'est effectuée au chant et à vue avec pour les observations lointaines des jumelles Leica 10x42.

La mammalofaune.

Les chiroptères ont été répertoriés par des relevés acoustiques par des détecteurs enregistreurs fixes (Wildlife SM4 bat et microphones U2) qui ont été placés (de la tombée de la nuit au lever du jour) sur 3 points d'écoute sur le site du projet de la Fourrière.

Autres groupes

Il n'y a pas d'enjeux patrimoniaux pressentis pour les autres groupes faunistiques, toutefois, les taxons rencontrés et identifiés ont été listés.

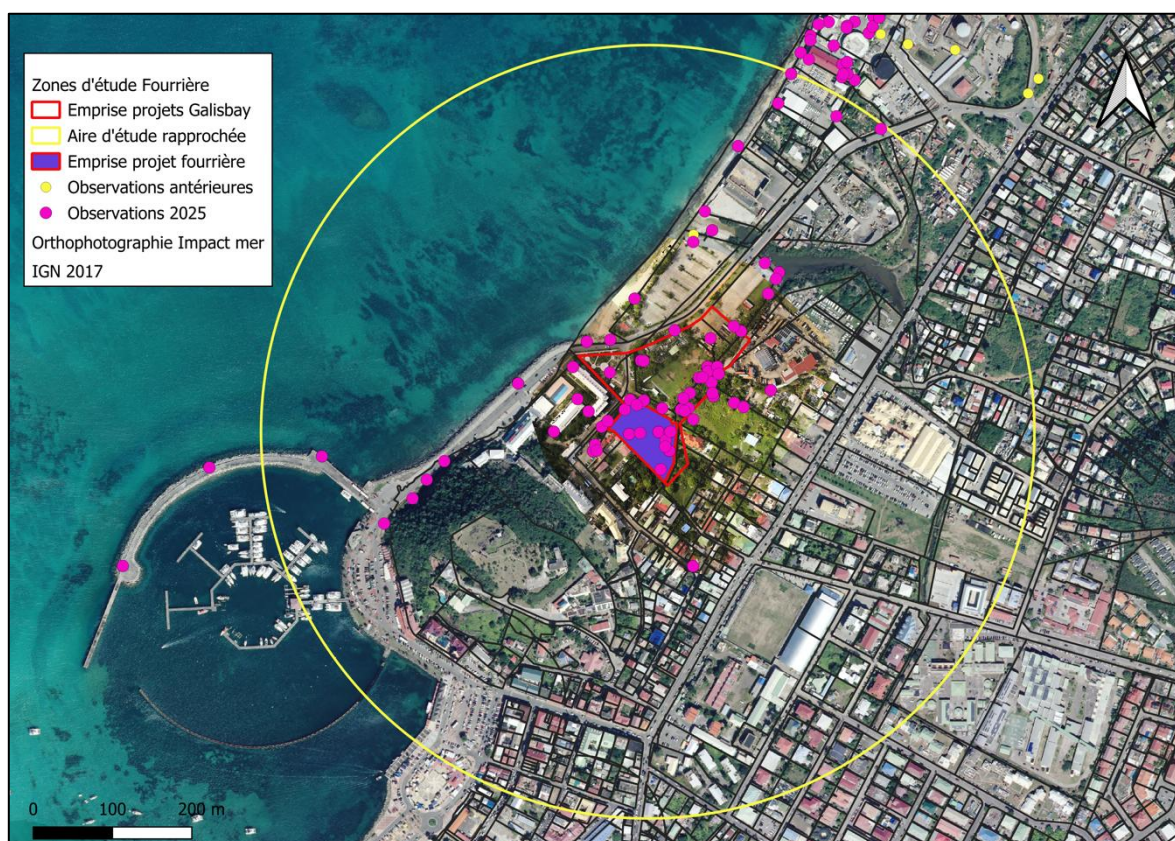


Figure 22 : Inventaires pris en compte dans les analyses de données

Critères d'évaluation pris en compte

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des espèces observées sur un secteur donné et ainsi d'évaluer l'Enjeu Local de Conservation (ELC) des espèces et des habitats, à une échelle donnée. Celui-ci permettra d'identifier les taxons indicateurs importants à suivre.

Tous les critères qui sont évoqués dans les paragraphes suivants ne seront pas tous forcément utilisés dans ce rapport.

Le statut biologique (SB) = statut de reproduction

Le statut biologique concerne principalement l'avifaune, il n'y a pas ou très peu de migrateurs dans les autres groupes faunistiques. Les statuts de reproduction sont précisés par espèce.

Légende :

S : Sédentaire. Espèce présente toute l'année mais ne se reproduisant pas sur le territoire concerné.

NS : Sédentaire nicheur dans la zone. Présent toute l'année et se reproduit sur l'île.

M : Migrateur. De passage ponctuellement lors de la migration.

MN : Migrateur nicheur. Présent sur l'île uniquement pendant la période de reproduction.

MH : Migrateur hivernant. Présent en dehors de la période de reproduction.

L'Indice de Répartition Géographique (IRG)

C'est une donnée qui permet de mieux situer la répartition et l'endémisme d'une espèce dans le contexte local à international. Les indices 1 à 6 permettent d'évaluer la répartition des espèces.

La superficie représentée par les Petites Antilles est inférieure à 8 000 km², soit une surface un peu moins grande que celle de Porto Rico et l'équivalent d'une région de France métropolitaine. Les espèces introduites sont signalées : EE pour espèce exotique et EEE pour celles considérées comme envahissantes.

Légende :

1 = Saint Martin,
2 = Saint Martin et quelques îles,
3 = Petites Antilles,
4 = Caraïbes (Grandes et Petites Antilles),
5 = Continent Américain,
6 = Cosmopolite,
EE = Espèce exotique
EEE = Espèce Exotique Envahissante

Protection dans le département de Saint Martin

Sont utilisés les différents **arrêtés ministériels** fixant par taxon les listes des espèces protégées sur l'ensemble de la Guadeloupe et de Saint Martin : arrêté du **07 mars 2025** pour les oiseaux, arrêté du 17 janvier 2018 pour les mammifères terrestres amendé par celui du **19 juin 2020**, arrêté du **24 janvier 2020** pour l'herpétofaune et les insectes. La mise à jour des arrêtés de protection inclus pour certains taxons la protection des espèces et des habitats. En conséquence, les espèces protégées intégralement (individus et habitat) seront désignées « **P1** », les espèces protégées de la destruction en tant qu'individu « **P** » et les espèces non protégées « **NP** ».

Statut UICN/Liste et livres rouges

La liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales.

Pour chaque espèce évaluée, une estimation du danger d'extinction qui la menace est formulée par des groupes d'experts, basée sur des critères bien définis, comme la taille de la population, la disparition de son habitat naturel et le nombre d'individus qui ont atteint la maturité.

La classification dans les catégories d'espèces menacées d'extinction s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs, basés sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction, à savoir : taux de déclin, population totale, zone d'occurrence et d'occupation, degré de peuplement, et fragmentation de la répartition.

Afin de rendre l'information finale obtenue la plus intelligible possible, une catégorie de risque d'extinction est alors attribuée à l'espèce :

Légende :

CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi menacée
LC : Préoccupation mineure

Pour Saint Martin, il n'y a pas eu d'évaluation à l'échelle locale, aussi, nous nous référons à l'UICN Mondial : LRM.

Espèces déterminantes ZNIEFF

Ce sont les taxons qui permettent de valider la sélection de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui sont des habitats remarquables d'une région. Pour Saint Martin, seuls l'herpétofaune et les mammifères disposent d'une liste d'espèces déterminantes.

Abondance : Légende et précision sur la terminologie employée

Avifaune

L'évaluation de l'abondance est basée sur les études que nous avons effectués sur Saint Martin.

A : accidentel - moins de 5 données à ce jour pour les espèces eurasiatiques

O : occasionnel - moins de 5 données à ce jour pour les espèces américaines

R : rare - moins de 3 données par an pas forcément vu tous les ans

PC : peu commun - 3 à 15 données par an vu au moins 3 années sur 4

C : commun - 16 à 100 données vu tous les ans

TC : très commun - plus de 100 données vu tous les ans

Chiroptères

Les critères d'abondance seront basés sur notre propre expérience : plusieurs études effectuées à Saint Martin.

Nous avons aussi intégré la détectabilité des espèces, certaines, surnommées chuchotantes, sont en fait repérées à très peu de distance du microphone :

- ✓ Rpd: Rare et peu détectable
- ✓ Rd : Rare mais détectable facilement
- ✓ PCpd : Peu Commun et peu détectable
- ✓ PCd : Peu Commun mais détectable facilement
- ✓ Cpd : Commun et peu détectable
- ✓ Cd : Commun et détectable facilement
- ✓ TCpd : Très Commun et peu détectable
- ✓ TCd : Très Commun et détectable facilement

Herpétofaune

Seront utilisés les travaux de Breuil, ceux de Angin et notre propre connaissance.

Espèces d'intérêt patrimonial : Enjeu local de conservation (ELC)

L'intérêt patrimonial est avant tout une définition partagée par tous mais subjective. Elle peut s'exprimer comme « la perception que l'on a de l'espèce, et l'intérêt qu'elle constitue à nos yeux » (intérêt scientifique, historique, culturel, etc.).

Il y a ainsi autant de critères d'évaluation qu'il y a d'évaluateurs. C'est un concept que l'on définit indépendamment de l'échelle de réflexion sur la base de critères scientifiques mais aussi parfois partiellement scientifiques tels que les statuts réglementaires.

Parmi ces critères, citons :

- le statut réglementaire : statut de protection

- la rareté numérique, rareté géographique (endémisme), originalité phylogénétique, importance écologique (espèce clefs, spécialisée, ubiquiste, etc.) ;
- le statut biologique = Statut de reproduction (migrateur, nicheur, espèce invasive) ;
- la vulnérabilité biologique (dynamique de la population) ;
- la vulnérabilité écologique : valence écologique, espèces sténocé, euryèces, ubiquiste, etc.
- les différents statuts : listes rouges IUCN, espèces déterminantes, etc.
- les dires d'experts.

L'intérêt patrimonial est une notion floue tant par sa définition que dans ses limites. Au sein de cette même notion, on rencontre des espèces dont l'enjeu de conservation est différent. La différence qui existe entre l'enjeu de conservation d'une espèce et sa protection par exemple, ou encore l'absence de listes rouges adaptées, est autant d'exemples de la difficulté à laquelle est confronté l'expert lorsqu'il doit hiérarchiser les enjeux. De fait, la méthode de hiérarchisation présentée dans cette étude se base sur une notion moins floue, sans doute plus objective, que celle relative à l'intérêt patrimonial : **l'enjeu local de conservation**.

Évaluation de l'enjeu local de conservation (ELC)

L'enjeu local de conservation (ELC) est la responsabilité assumée localement pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat par rapport à une échelle biogéographique cohérente. Cette échelle est relativement réduite aux Antilles où l'on doit tenir compte d'espaces vitaux restreints et des variabilités géomorphologiques et bioclimatiques importantes (cas de la Basse Terre et de la Grande terre) associés à un fort endémisme de la faune et de la flore, ainsi que des pressions anthropiques. Aussi l'enjeu local de conservation sera appliqué non seulement à la Guadeloupe, mais aussi à l'échelle du secteur biogéographique étudié selon la définition de Blondel (1995) : « ensemble des habitats situés sur un territoire caractérisé par les mêmes constantes géomorphologiques et bioclimatiques » pour éviter l'érosion de la biodiversité qui conduit généralement à la disparition des espèces.

Cet enjeu local de conservation sera défini uniquement sur la base de critères scientifiques tels que :

- Les paramètres d'aire de répartition, d'affinité de la répartition, et de distribution,
- La vulnérabilité biologique,
- Le statut biologique,
- les menaces.

Cinq classes d'enjeu local de conservation peuvent ainsi être définies de façon usuelle, plus une sixième exceptionnelle :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul*
-----------	------	--------	--------	-------------	------

*La classe « enjeu local de conservation nul » ne peut en effet être utilisée que de façon exceptionnelle pour des espèces exogènes plantées ou échappées dont la conservation n'est aucunement justifiée.

Ainsi, les espèces seront présentées en fonction de leur enjeu de conservation local, dont les principaux éléments d'évaluation seront rappelés. De fait, il est évident que cette analyse conduira à mettre en évidence des espèces qui ne sont pas protégées par la loi. A noter que l'enjeu local de conservation d'une espèce ne doit pas être confondu avec la sensibilité de cette espèce au regard de l'aménagement prévu. Ainsi, une espèce à très fort enjeu local de conservation peut ne présenter qu'une faible sensibilité au regard du projet d'aménagement.

Enjeu local de conservation très fort

Au regard du statut des espèces considérées et de l'évolution de leurs populations, la responsabilité des propriétaires et des gestionnaires sur les sites de reproduction, d'alimentation et les dortoirs est très importante pour assurer leurs pérennités à l'échelle de Saint Martin, du banc d'Anguilla, voire de l'État. En fait, tout doit être fait pour préserver ces taxons protégés, sur notre territoire et les mesures et les plans d'aménagement des sites doivent en tenir compte

Enjeu local de conservation fort

Pour les espèces concernées, la responsabilité des propriétaires et des gestionnaires est importante pour maintenir les populations, voire leur permettre de se développer.

Enjeu local de conservation modéré

La faune concernée relève d'un aspect patrimonial qui reste important pour la zone biogéographique concernée, et les espèces doivent être prises en compte dans la gestion et l'aménagement des sites.

Enjeu local de conservation faible

Cette catégorie concerne des espèces pour lesquels les enjeux sur la zone biogéographique concernée ne sont pas très importants : oiseaux communs ou très communs, généralement répandus, ubiquistes ou anthropophiles ou alors de passage sur le site comme la frégate qui survole la zone.

Enjeu local de conservation très faible

Pour la plupart ce sont des espèces dont la dynamique de population est forte et favorisée par l'anthropisation des milieux.

Enjeu local de conservation nul

La classe « enjeu local de conservation nul » est utilisée pour des espèces exogènes plantées ou échappées dont la conservation n'est aucunement justifiée.

Cas des espèces jugées potentiellement présentes

Peuvent être également intégrées, des **espèces fortement potentielles** sur la zone d'étude. La forte potentialité de présence d'une espèce est principalement justifiée par :

- la présence de l'habitat d'espèce,
- l'observation de l'espèce à proximité de la zone d'étude (petite zone géographique),
- la zone d'étude figure au sein ou en limite de l'aire de répartition de l'espèce,

- les données bibliographiques récentes mentionnant l'espèce localement.

Une fois ces critères remplis, la potentialité de présence de l'espèce peut être confortée ou non par la période de prospection et la pression de prospection effectuée. L'évaluation de l'impact intégrera ces espèces, bien qu'elles n'aient pas été observées sur la zone d'étude.

Limites de l'étude et contraintes

Limites des prospections

En milieu terrestre, les prospections ont été limitées aux accès ouverts et aux autorisations.

Cartes de géolocalisation des espèces

Pour chaque groupe étudié, les points de contact avec la faune patrimoniale seront présentés. Cela ne signifie en aucun cas que les espèces sont cantonnées à ces points mais qu'elles sont bien présentes dans une catégorie d'habitat. Aussi, ce sont les habitats correspondants qui devront être pris en compte pour évaluer cette répartition.

Résultats

Habitats

D'un point de vue faunistique, les périmètres d'emprise comprennent des habitats humides et terrestres auquel se rajoute pour le périmètre rapprochée une partie marine et son estran.

La faune

Les aspects très anthropisés et industrialisés des zones d'emprise terrestre limite la biodiversité animale, réduite en grande partie aux espèces anthropophiles. Par contre, du côté marin, la baie de la Potence offre comme même quelques espaces fréquentés par des oiseaux marins patrimoniaux. Le supralittoral n'est pas inintéressant et offre comme même une aire d'alimentation pour quelques hérons et, en période de migration, pour quelques limicoles dont certains patrimoniaux comme l'Huitrier d'Amérique.

L'herpétofaune

En prenant en compte la zone d'étude élargie, le secteur est relativement riche avec pas moins de 15 taxons répertoriés dont 9 observés sur la zone d'emprise de Galisbay et 8 sur celle de la Fourrière. Les amphibiens sont représentés par deux espèces exotiques, l'Hylode de Johnstone et la Rainette de Cuba dont les têtards ont été observés sur le site. Pour les reptiles, seules deux espèces indigènes ont été répertoriées :

- L'Anolis d'Anguilla relativement ubiquiste, est protégé individuellement (P). Il est présent sur l'ensemble du site
- L'Ameive de Plée est plus localisé sur la bordure nord du site Il est protégé intégralement (P1).



• Photographie 13 : Anolis d'Anguilla

Les autres taxons sont exotiques : iguanes, hémidactyles et gymnophthalmes.



Photographie 14 : iguane rhinolophe

D'un point de vue patrimonial, les deux taxons indigènes se distinguent, notamment l'Ameive de Plée localisée sur le site aux parties boisées et sableuse situées sur la partie nord du site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est considéré comme modéré.

Tableau 3 : Liste de l'herpétofaune contactée sur les différentes zones d'études.

Classe	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG	ZER	ZE
Amphibiens	Eleutherodactylidés	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Hylode de Johnstone	1	1	1	1
	Hylidés	<i>Osteopilus septentrionalis</i>	Rainette de Cuba	1	1	1	1
Reptiles	Gekkonidés	<i>Hemidactylus mabouia</i>	Hémidactyle mabouia	1	1	1	1
		<i>Hemidactylus frenatus</i>	Hémidactyle bridé	1	1	1	1
	Gymnophthalmidés	<i>Gymnophthalmus underwoodi</i>	Gymnophthalme d'Underwood	1	1	1	1
	Téiidés	<i>Pholidoscelis plei</i>	Ameive de Plée	1	1	1	1
	Anolidés	<i>Anolis gingivinus</i>	Anolis d'Anguilla	1	1	1	1
		<i>Anolis pogus</i>	Anolis de Saint Martin				1
		<i>Norops sagrei</i>	Anolis brun de Cuba				1
	Iguanidés	<i>Iguana rhinolophus</i>	Iguane rhinolophe	1	1	1	1
		<i>Iguana iguana</i>	Iguane vert		1	1	1
	Sphaerodactylidés	<i>Sphaerodactylus sputator</i>	Sphérodactyle d'Anguilla				1
	Cheloniidés	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte			1	1
		<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée			1	1
	Dermochelyidés	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth				1

Légende : ZEF= Emprise Fourrière ; ZEG : Emprise Galisbay ; ZER=Zone rapprochée ; ZE=Zone éloignée.



Photographie 15 : Ameive de Plée

Tableau 4 : Enjeux patrimoniaux de l'herpétofaune répertoriée sur la zone d'emprise de la Fourrière.

Nom vernaculaire	IRG	SB	SP	LRM	Ab	ELC
Ameive de Plée	1	NS	P1		PC	Modéré
Anolis d'Anguilla	2	NS	P		C	Faible
Hylode de Johnstone	EEE	NS	NP		C	Nul
Rainette de Cuba	EEE	NS	NP		C	Nul
Hémidactyle mabouia	EEE	NS	NP		PC	Nul
Hémidactyle bridé	EE	NS	NP		C	Nul
Gymnophthalme d'Underwood	EEE	NS	NP		PC	Nul
Iguane rhinolophe	EEE	NS	NP		TC	Nul

Légende : Ab=Abondance ; TC=Très courant ; C=Courant ; PC=Peu courant ; R=Rare. SB = Statut biologique (Critères d'évaluation). SP = Statut de protection : NP = Non Protégé ; P1= Protection intégrale ; P=protection individus ; IRG= Indice de Répartition Géographique (L'Indice de Répartition Géographique (IRG)). LRM : Liste rouge mondiale : CR= En danger critique ; EN = En danger ; NT = Quasi-menacé ; VU=Vulnérable.

L'avifaune

49 espèces d'oiseaux ont été contactées sur le secteur dont plusieurs sont liées aux milieux marins et aux rivages (Tableau 5).

4 grandes catégories d'oiseaux seront distinguées en fonction de leurs écologies :

- ✓ Les oiseaux marins : sternes, goélands, puffins, phaétons, frégates, fous, etc. Leurs zones d'alimentation sont essentiellement marines, et ils se reproduisent principalement sur le littoral, aux abords des lagunes, sur les îlots.
- ✓ Les oiseaux de rivages et des zones humides : bécasseaux, pluviers, hérons, chevaliers, gallinules, etc. Leurs zones d'alimentation et de reproduction sont les rivages et les zones humides.
- ✓ Les oiseaux terrestres : passereaux, colombidés, colibris, etc. Ils occupent les milieux terrestres pour leur alimentation et leur reproduction.
- ✓ Les oiseaux aériens : hirondelles, martinets, engoulevents, etc. Ils se reproduisent en milieu terrestre ou sur le littoral mais s'alimentent dans le milieu aérien : insectes et plancton aérien pour les hirondelles, oiseaux et chiroptères pour le Faucon émerillon.

Tableau 5 : Liste provisoire de l'avifaune contactée ou potentielle sur les différentes zones d'études.

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG	ZER	ZE
Fregatidés	<i>Frégata magnificens</i>	Frégate superbe			1	1
Pelecanidés	<i>Pelecanus occidentalis</i>	Pélican brun			1	1
Sulidés	<i>Sula leucogaster</i>	Fou brun				1
Ardéidés	<i>Butorides virescens</i>	Héron vert	1	1	1	1
	<i>Nycticorax violacea</i>	Bihoreau violacé	1	1	1	1
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	1	1	1	1
	<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	1	1	1	1
	<i>Egretta thula</i>	Aigrette neigeuse	1	1	1	1
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	1	1	1	1
	<i>Ardea herodias</i>	Grand héron			1	1
Laridés	<i>Leucophaeus atricilla</i>	Mouette atricille			1	1

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG	ZER	ZE
	<i>Sterna dougalii</i>	Sterne de dougall				1
	<i>Sternula antillarum</i>	Petite sterne				1
	<i>Thalasseus maximus</i>	Sterne royale				1
	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne Caugeck				1
Falconidés	<i>Falco sparverius</i>	Crécerelle d'Amérique	1	1	1	1
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	1	1	1	1
Accipitridés	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur			1	1
Rallidés	<i>Gallinula galeata</i>	Gallinule d'Amérique	1	1	1	1
	<i>Porzana carolina</i>	Râle de Caroline			1	1
Récurvirostridés	<i>Himantopus mexicanus</i>	Echasse d'Amérique				1
Scolopacidés	<i>Arenaria interpres</i>	Tourneepierre à collier				1
	<i>Actitis macularia</i>	Chevalier grivelé			1	1
Haematopidés	<i>Haematopus palliatus</i>	Huitrier d'Amérique				1
Charadriidés	<i>Charadrius vociferus</i>	Pluvier Kildir			1	1
Colombidés	<i>Zenaida aurita</i>	Tourterelle à queue carrée	1	1	1	1
	<i>Zenaida asiatica</i>	Tourterelle à ailes blanches		1	1	1
	<i>Columbina passerina</i>	Colombe à queue noire	1	1	1	1
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	1	1	1	1
	<i>Patagioenas corensis</i>	Pigeon jounud				1
	<i>Patagioenas leucocephala</i>	Pigeon à couronne blanche				1
	<i>Patagioenas squamosa</i>	Pigeon à cou rouge				1
Cuculidés	<i>Coccyzus minor</i>	Coulicou manioc				1
Trochilidés	<i>Orthorhyncus cristatus</i>	Colibri huppé	1	1	1	1
	<i>Eulampis holosericeus</i>	Colibri falle-vert			1	1
Alcedinidés	<i>Megasceryle alcyon</i>	Martin-pêcheur d'Amérique			1	1
Tyrannidés	<i>Tyrannus dominicensis</i>	Tyrann gris	1	1	1	1
	<i>Elaenia martinica</i>	Elénie siffleuse				1
Viréonidés	<i>Vireo altiloquus</i>	Viréo à moustaches				1
Hirundinidés	<i>Progne dominicensis</i>	Hirondelle à ventre blanc		1	1	1
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		1	1	1
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle des rivages			1	1
Mimidés	<i>Margarops fuscatus</i>	Moqueur corossol	1	1	1	1
Ictéridés	<i>Quiscalus ligubris</i>	Quiscale merle	1	1	1	1
Parulidés	<i>Setophaga petechia</i>	Paruline jaune	1	1	1	1
	<i>Parkesia noveboracensis</i>	Paruline des ruisseaux	1	1	1	1
Thraupidés	<i>Loxigilla noctis</i>	Sporophile rouge-gorge	1	1	1	1
	<i>Melanospiza bicolor</i>	Sporophile ici	1	1	1	1
	<i>Coereba flaveola</i>	Sucrier à ventre jaune	1	1	1	1
Richesse spécifique			21	24	35	49

Légende : ZEF= Emprise Fourrière ; ZEG : Emprise Galisbay ; ZER=Zone rapprochée ; ZE=Zone éloignée.

Code couleur
Milieu marin
Milieu littoral/zones humides
Milieu terrestre
Milieu aérien
Milieu marin/littoral/Zones humides
Milieu terrestre/Zones humides

Quelques espèces sont présentes dans plusieurs milieux :

- ✓ Le Balbuzard pêcheur et le Martin-pêcheur d'Amérique, tous deux migrateurs hivernants seront présents aussi bien sur le littoral marin que sur les étangs.
- ✓ Le héron garde-bœufs s'alimente sur le milieu terrestre, mais niche en zone humide.

La richesse spécifique de l'avifaune observée sur le secteur est de 49 espèces. Elle diminue sur la zone d'emprise de Galisbay à 34, puis à 21 pour la zone d'emprise de la Fourrière.

Enjeux patrimoniaux de l'avifaune

Les enjeux patrimoniaux sont définis par l'Enjeu local de conservation (ELC) pour chaque espèce, à l'échelle de l'île, voire des îles du banc d'Anguilla. **Seules les espèces contactées sur la zone d'emprise de la Fourrière sont à ce stade analysées.**

Statut de Protection

Avec le nouvel arrêté du 07 mars 2025, 81% des oiseaux répertoriés sur le site sont protégés intégralement ce qui implique la préservation des individus et des habitats qu'ils utilisent pour accomplir leurs cycles de vie.

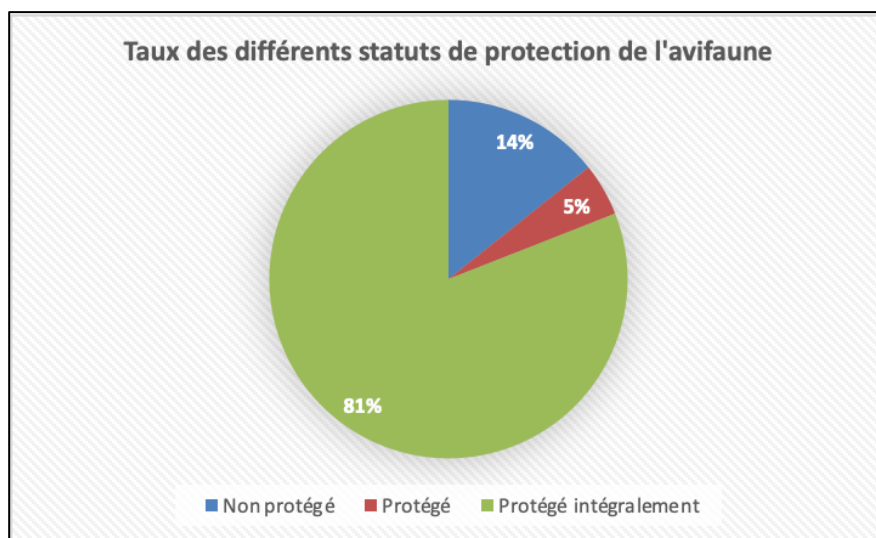


Figure 23 : Statuts de protection de l'avifaune du site

Enjeu Local de Conservation

L'analyse de différents critères comme la sensibilité des espèces (UICN), leurs valences écologiques, leurs statuts de protection permettent de hiérarchiser la valeur patrimoniale de chaque espèce à l'échelle de l'île, mais aussi à celle du secteur : l'artificialisation du site et de

ses alentours provoque une réduction importante des habitats « naturels » et la disparition progressive des strates arborées. En prenant en compte ce contexte, 7 espèces d'oiseaux à enjeux modérés ont été répertoriées sur le site.

Tableau 6 : Enjeux patrimoniaux de l'avifaune de la zone d'emprise de la Fourrière

Nom vernaculaire	IRG	SB	SP	LRM	Ab	ELC
Bihoreau violacé	5	NS	P1		C	Modéré
Bihoreau gris	6	NS	P1		C	Modéré
Grande aigrette	6	NS	P1		C	Modéré
Crécerelle d'Amérique	5	NS	P1		C	Modéré
Faucon émerillon	5	MH	P		PC	Modéré
Moqueur corossol	4	NS	NP		TC	Modéré
Paruline des ruisseaux	5	MH	P1		PC	Modéré
Héron vert	5	NS	P1		TC	Faible
Aigrette neigeuse	5	NS	P1		C	Faible
Héron garde-bœufs	6	NS	P1		TC	Faible
Gallinule d'Amérique	5	NS	P1		C	Faible
Tourterelle à queue carrée	5	NS	NP		TC	Faible
Colombe à queue noire	5	NS	P1		C	Faible
Colibri huppé	3+	NS	P1		TC	Faible
Tyran gris	5	NS	P1		TC	Faible
Quiscale merle	5	NS	P1		C	Faible
Paruline jaune	5	NS	P1		C	Faible
Sporophile rouge-gorge	3	NS	P1		TC	Faible
Sporophile ici	5	NS	P1		TC	Faible
Sucrier à ventre jaune	5	NS	P1		TC	Faible
Tourterelle turque	EEE	NS	NP		C	Nul

Légende : Ab=Abondance : TC=Très courant ; C=Courant ; PC=Peu courant ; R=Rare. SB = Statut biologique (). SP = Statut de protection : NP = Non Protégé ; P1= Protection intégrale ; P=protection individus ; IRG= Indice de Répartition Géographique (L'Indice de Répartition Géographique (IRG)). LRM : Liste rouge mondiale : CR= En danger critique ; EN = En danger ; NT = Quasi-menacé ; VU=Vulnérable.

Code couleur
Milieu marin
Milieu littoral/zones humides
Milieu terrestre
Milieu aérien
Milieu marin/littoral/Zones humides
Milieu terrestre/Zones humides

Les bordures du canal et la petite zone humide est favorable à la présence de trois taxons de zones humides qui ont besoin aussi de structures arborées pour nicher ou se reposer : le Bihoreau violacé et le Bihoreau gris qui sont deux échassiers plutôt nocturnes et la Grande aigrette.



Photographie 16 : Grande aigrette. Leblond 2025.



Photographie 17 : Paruline des ruisseaux. Leblond, 2024

Une autre espèce est en même temps inféodée aux zones humides arborée, la Paruline des ruisseaux. Elle hiverne d'octobre à avril à Saint Martin et est également protégée intégralement.

Plus terrestres, certains oiseaux vont être tributaires aussi des arbres : Le Crécerelle d'Amérique, le faucon émerillon, et le Moqueur corossol.



Photographie 18 : Moqueur corossol. Leblond, 2025.



Photographie 19 : Crécerelle d'Amérique ayant capturé un jeune rat noir. Leblond, 2025.

Les mammifères

Ils sont représentés par des mammifères terrestres (mangouste, muridés.), tous exotiques et les chiroptères qui sont des mammifères volants et indigènes : 6 espèces ont été contactées sur le secteur.

Tableau 7 : Liste des mammifères contactés

Groupe	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG	ZER	ZE
Chiroptères	Molossidés	<i>Tadarida brasiliensis</i>	Tadaride du Brésil	1	1	1	1
		<i>Molossus molossus</i>	Molosse commun	1	1	1	1
	Phyllostomidés	<i>Artibeus jamaicensis</i>	Fer de lance commun	1			1
		<i>Monophyllus plethodon</i>	Monophylle des Petites Antilles				1
		<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Brachyphylle des Antilles	1	1	1	1
	Noctilionidés	<i>Noctilio leporinus</i>	Noctilion pêcheur	1	1	1	1
Mammifères terrestres	Herpestidés	<i>Urva auropunctata</i>	Petite mangouste indienne	1	1	1	1
	Muridés	<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	1	1	1	1
		<i>Mus musculus</i>	Souris grise	1	1	1	1

Légende : ZEF= Emprise Fourrière ; ZEG : Emprise Galisbay ; ZER=Zone rapprochée ; ZE=Zone éloignée.

Sur le site de la Fourrière, hormis les chiroptères courants, deux espèces se distinguent, le Noctilion pêcheur qui exploite les milieux aquatiques situés en bordure du site et le Fer de lance commun, chauve-souris frugivore, pas très commune et qui participe activement à la régénération forestière par zoochorie (dissémination des graines). Elle utilise les grands arbres comme reposoir.

Enjeux patrimoniaux

Aucun mammifère terrestre (mangouste, rats, souris.) n'est protégé. Pour ces espèces exotiques envahissantes, l'Enjeu Local de Conservation est considéré comme nul. Par contre tous les chiroptères sont protégés intégralement. Deux chauves-souris se distinguent, l'une par sa valence écologique étroite, le Noctilion pêcheur inféodé aux milieux aquatiques l'autre, le Fer de lance commun qui est un frugivore peu détecté sur le secteur.

Tableau 8 : Enjeux patrimoniaux des mammifères du site

Nom vernaculaire	IRG	SB	SP	LRM	Ab	ELC
Fer de lance commun	5	NS	P1		PCpd	Modéré
Noctilion pêcheur	5	NS	P1		PCd	Modéré
Tadaride du Brésil	5	NS	P1		Cd	Faible
Brachyphylle des Antilles	4	NS	P1		Cd	Faible
Molosse commun	5	NS	P1		Tcd	Très faible
Petite mangouste indienne	EEE	NS	NP		C	Nul
Rat noir	EEE	NS	NP		TC	Nul
Souris grise	EEE	NS	NP		TC	Nul

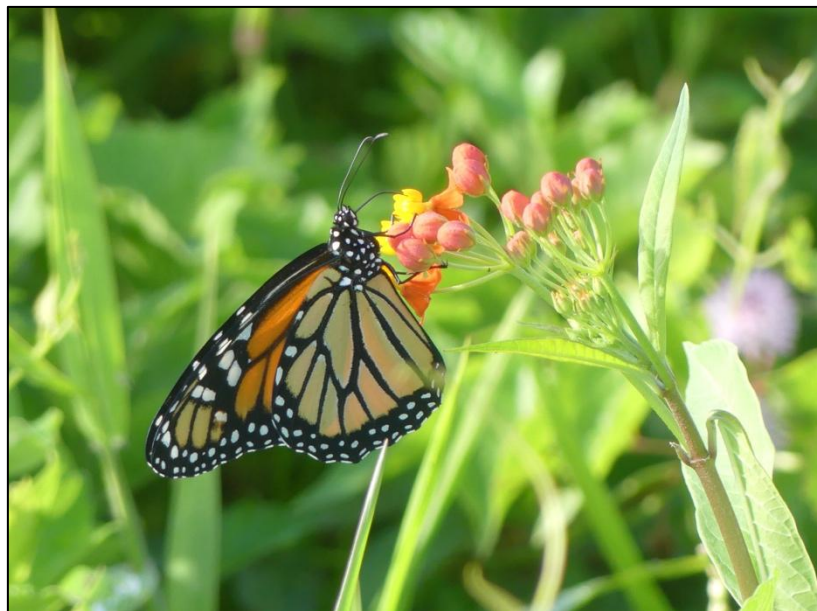
Légende : Ab=Abondance : Rpd=Rare et peu détectable ; Rd=Rare mais détectable facilement ; PCpd=Peu Commun et peu détectable ; PCd=Peu Commun mais détectable facilement ; C pd=Commun et peu détectable ; Cd=Commun et détectable facilement ; TCpd=Très Commun et peu détectable ; TCd=Très Commun et détectable facilement SB = Statut biologique : NS = Nicheur sédentaire ; SP = Statut de protection : NP = Non Protégé ; P1= Protection intégrale ; P=protection individus ; IRG= Indice de Répartition Géographique (). LRM : Liste rouge mondiale EN = En danger ; VU= Vulnérable ; NT= Quasi-menacé. ELC=Enjeu Local de Conservation.



Photographie 20 : Fer de lance commun agrippée sous une feuille

Invertébrés

Quelques taxons d'invertébrés ont été notés, principalement des odonates et des papillons. Ce sont des espèces relativement communes. La période humide était favorable à la présence d'odonates avec 5 espèce répertoriée sur le site de la Fourrière. Pour les papillons, notons aussi la présence du Monarque bien présent sur l'île.



Photographie 21 : Monarque. Leblond 2023



Photographie 22 : Guêpe maçonne. Leblond 2025.



Photographie 23 : Libellule *Pantala flavescens*

Tableau 9 : Invertébrés contactés

Classe	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG
Insectes	Libellulidés	<i>Tramea abdominalis</i>	Libellule abdominalis		1
	Libellulidés	<i>Pantala flavescens</i>	Libellule flavescens	1	1
	Libellulidés	<i>Erythrodiplox umbrata</i>	Libellule ombrée	1	1
	Libellulidés	<i>Orthemis macrostigma</i>	Libellule macrostigma	1	1
	Libellulidés	<i>Brachymesia furcata</i>	Libellule fourchue		1
	Libellulidés	<i>Brachymesia herbida</i>	Libellule herbide		1
	Libellulidés	<i>Erythemis vesiculosa</i>	Libellule vesiculosa	1	1

Classe	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZEF	ZEG
	Coenagrionidés	<i>Iscnhura ramburii</i>	Agrion de Rambur	1	1
	Nymphalidés	<i>Junonia zonalis</i>	Papillon savane		1
	Nymphalidés	<i>Danaus plexippus</i>	Monarque		1
	Nymphalidés	<i>Agraulis insularis</i>	Nacré des îles du nord	1	1
	Pieridés	<i>Glutophrissa drusilla</i>	Piérade soie	1	1
	Pieridés	<i>Eurema elathea</i>	Soufré corde	1	1
	Erebidés	<i>Empyreuma pugione</i>	Pugione empureume		1
	Hesperidés	<i>Ephyriades arca</i>	Hespérie de l'olivier		1
	Hesperidés	<i>Burnsius oileus</i>	Hespérie poivre et sel		1
	Hesperidés	<i>Wallengrenia ophites</i>	Hespérie orangée	1	1
	Lycénidés	<i>Strymon bubastus</i>	Thécla de la Guimauve	1	1
	Lycénidés	<i>Hemiargus hanno</i>	Azuré de l'indigo	1	1
	Lycénidés	<i>Leptotes cassius</i>	Azuré fleur	1	1
	Vespidés	<i>Polistes crinitus</i>	Guêpe poliste	1	1
	Sphecidés	<i>Sceliphron assimile</i>	Guêpe maçonne	1	1
Araignées	Araneidés	<i>Gasteracantha cancriformis</i>	Araignée crabe	1	1
	Araneidés	<i>Argiope argentata</i>	Argiope argentée	1	1
	Tetragnathidés	<i>Leucauge argyra</i>	Leucoge	1	1
Malacostracés	Ocypodidés	<i>Ocypede quadrata</i>	Crabe ocypode		1
	Gécarcinidés	<i>Gardisoma guanhumi</i>	Crabe de Terre	1	1
	Grapsidés	<i>Grapsus sp</i>	Zagaiac		1

Légende : ZEF= Emprise Fourrière ; ZEG : Emprise Galisbay.

Enjeux patrimoniaux des invertébrés contactés sur le site

Aucun invertébré contacté n'est protégé. Parmi les taxons sensibles, citons comme même le Crabe de terre inféodé aux milieux humides et au littoral et les guêpes qui peuvent être affectées par l'artificialisation des milieux et l'emploi de pesticides.

Tableau 10 : Enjeux patrimoniaux des invertébrés contactés sur le site

Nom vernaculaire	IRG	SB	SP	LRM	Ab	ELC
Guêpe poliste	4	NS	NP		C	Modéré
Guêpe maçonne	5	NS	NP		c	Modéré
Crabe de Terre	5	NS	NP		C	Modéré
Libellule abdominalis	5	NS	NP		C	Faible
Libellule flavescens	5	NS	NP		C	Faible
Libellule ombrée	5	NS	NP		C	Faible
Libellule macrostigma	4	NS	NP		C	Faible
Libellule fourchue	5	NS	NP		C	Faible
Libellule herbide	5	NS	NP		C	Faible

Nom vernaculaire	IRG	SB	SP	LRM	Ab	ELC
Libellule vesiculosa	5	NS	NP		C	Faible
Agrion de Rambur	5	NS	NP		C	Faible
Papillon savane	5	NS	NP		C	Faible
Monarque	5	NS/M	NP		C	Faible
Nacré des îles du nord	4	NS	NP		C	Faible
Hespérie de l'olivier	4	NS	NP		C	Faible
Hespérie poivre et sel	5	NS	NP		C	Faible
Hespérie orangée	3	NS	NP		TC	Faible
Crabe ocypode	5	NS	NP		TC	Faible
Zagaïac	5	NS	NP		C	Faible
Piérade soie	5	NS	NP		TC	Très faible
Soufre corde	5	NS	NP		TC	Très faible
Thécla de la Guimauve	5	NS	NP		TC	Très faible
Azuré de l'indigo	5	NS	NP		TC	Très faible
Azuré fleur	5	NS	NP		TC	Très faible
Araignée crabe	5	NS	NP		TC	Très faible
Argiope argentée	5	NS	NP		TC	Très faible
Leucoge	5	NS	NP		TC	Très faible
Pugione empureume	EE	NS	NP		?	Nul

Légende : Ab=Abondance : R=Rare ; PC=Peu commun ; C=Commun ; TC=Très Commun et peu détectable ; SB = Statut biologique : NS = Nicheur sédentaire ; SP = Statut de protection : NP = Non Protégé ; PI= Protection intégrale ; P=protection individus ; IRG= Indice de Répartition Géographique (Critères d'évaluation). LRM : Liste rouge mondiale EN = En danger ; VU= Vulnérable ; NT= Quasi-menacé. ELC=Enjeu Local de Conservation.



Photographie 24 : Crabe de terre. Leblond, 2024

Les continuités écologiques

Elles permettent surtout dans les milieux anthropisés de maintenir une certaine biodiversité, favorisent le déplacement de la faune et des flux génétiques, in fine, les dynamiques de population. Trois trames principales sont évoquées : trame verte, trame bleue et trame noire.

Généralités

Les continuités écologiques : trames verte, trame bleue, trame noire selon leurs états influent sur la réalisation des cycles biologiques des espèces et la circulation des flux génétiques entre les diverses populations. Toutes les modifications anthropiques des milieux (défrichements, bâtis, réseaux viaire, cultures, etc.) créent des ruptures de continuité plus ou moins importantes.

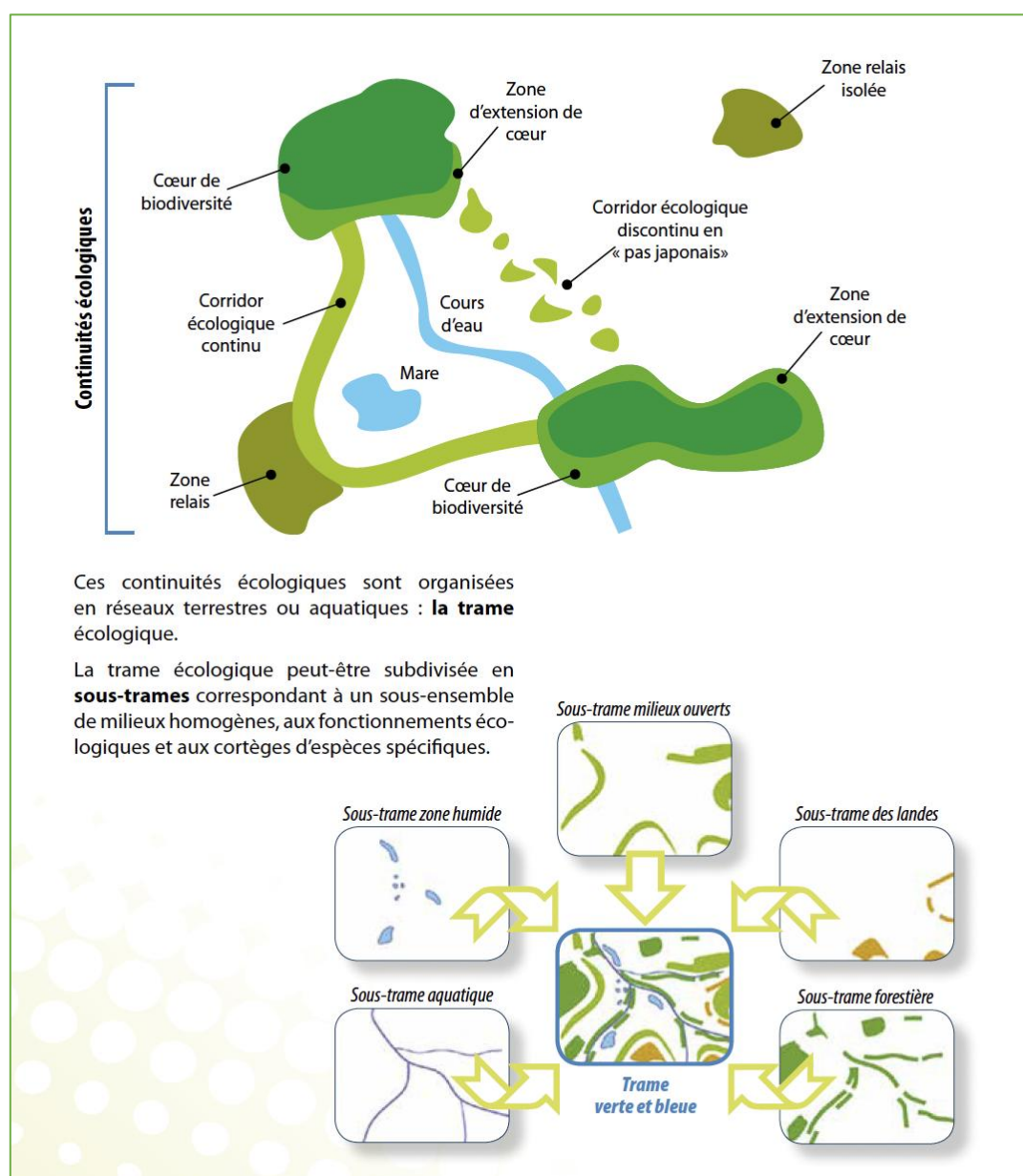


Figure 24 : Structure de trames verte et bleues. Salmon et al, 2015.

La trame verte.

La trame verte sera constituée par les différents états de la végétation et de leurs connectivités. Nous distinguerons plusieurs ensembles :

- ❖ La sous-trame arborée comprenant les boisements, les haies arborées et les bosquets
- ❖ La sous-trame ouverte comprenant les milieux cultivés, les prairies, les friches, etc.
- ❖ La sous-trame artificielle (tissus urbain, voirie, etc.) engendre des fragmentations au sein de ces deux sous trames.

A l'échelle de Saint Martin, pour la faune terrestre, le cœur de biodiversité se situe plutôt au centre de l'île, avec des zones d'extension au sud dans la partie hollandaise : Sentry Hill, William Hill, Naked Boy Hill, etc. Ce complexe correspond en fait aux parties escarpées de l'île, plus difficile à l'urbanisation qui par contre est très présente sur le reste du territoire. Pour la partie française, un autre cœur de biodiversité se situe à l'extrémité nord (Red Rock) et un autre plus fragmenté (urbanisation diffuse) à l'extrémité ouest : les Terres Basses.

Sur le site de la Fourrière, les haies arborées et arbustives qui entourent le terrain servent de corridor écologique de type « pas japonais ».

La trame bleue

La trame bleue, en dehors de la trame marine, concerne les milieux aquatiques avec plusieurs sous-ensembles :

- ❖ Les cours d'eau plus ou moins pérenne,
- ❖ Les plans d'eau (étangs, mares),
- ❖ Les zones humides : prairies humides, bas-fonds, etc.

L'île de Saint Martin se caractérise par la présence de nombreux étangs et d'une grande lagune intérieure, ainsi que d'un réseau de cours d'eau plus ou moins pérenne. Les étangs constituent un réseau connexe avec les étangs de la partie hollandaise, mais aussi ceux d'Anguilla et de Saint Barthélemy. Cette sous-trame est particulièrement favorable aux populations d'oiseaux des zones humides qui en fonction de l'état des étangs vont s'y alimenter voire se reproduire. Le réseau des ravines est aussi important dans la partie montagnaise et favorisera, de même que les parties boisées l'alimentation des nappes phréatiques, anciennement très utilisées. Les zones humides sont associées aux étangs mais aussi aux embouchures de ravines.

A contrario, le développement urbain très important va favoriser l'imperméabilisation des sols et favoriser les écoulements de surface et ainsi modifier de manière importante le cycle de l'eau mais aussi les dynamiques hydrauliques comme l'alimentation des nappes phréatiques.

Un canal et une petite zone humide présente sur le site permet la présence d'espèces liées aux milieux aquatiques (hérons, Paruline des ruisseaux, odonates, etc.) et constitue un maillon de la trame bleue liée notamment à l'étang de Galisbay.

La trame noire

Elle est composée par des zones d'obscurité et des zones éclairées. Ces dernières créent des ruptures de continuité : de manière schématique le bâti et le réseau viaire constituent les sources principales de pollution lumineuse.

La pollution lumineuse est considérée comme l'une des causes principales de la disparition des espèces. Elle a des effets sur la présence et la circulation des animaux lucifuges (certaines chauve-souris, certains insectes, etc), le maintien des rythmes nyctéméraux nécessaire au bon accomplissement des cycles biologique, la circulation des espèces migratrices qui se réfèrent au ciel étoilé pour se diriger, favorise l'attraction et le regroupement de certains insectes : elle perturbe les cycles biologiques et favorise leurs prédatons.

La trame noire va se superposer aux autres trames. Les infrastructures anthropiques sources de pollution lumineuses rajoutent des points de ruptures à ceux de la trame verte et bleue et peuvent ainsi expliquer l'absence de certains taxons.

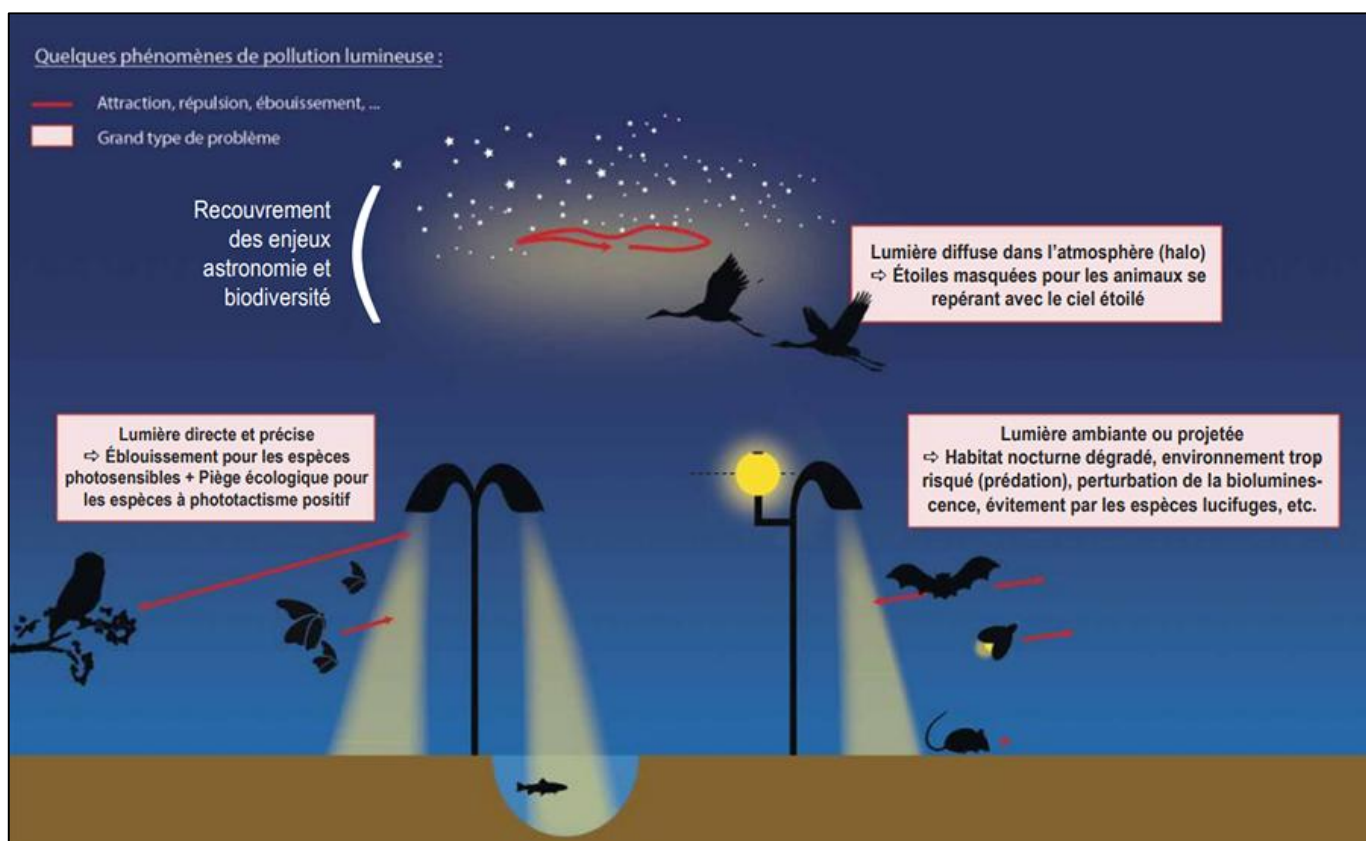


Figure 25 : Principaux phénomènes de pollution lumineuse ayant des effets sur le vivant. Source : Sordello, 2017

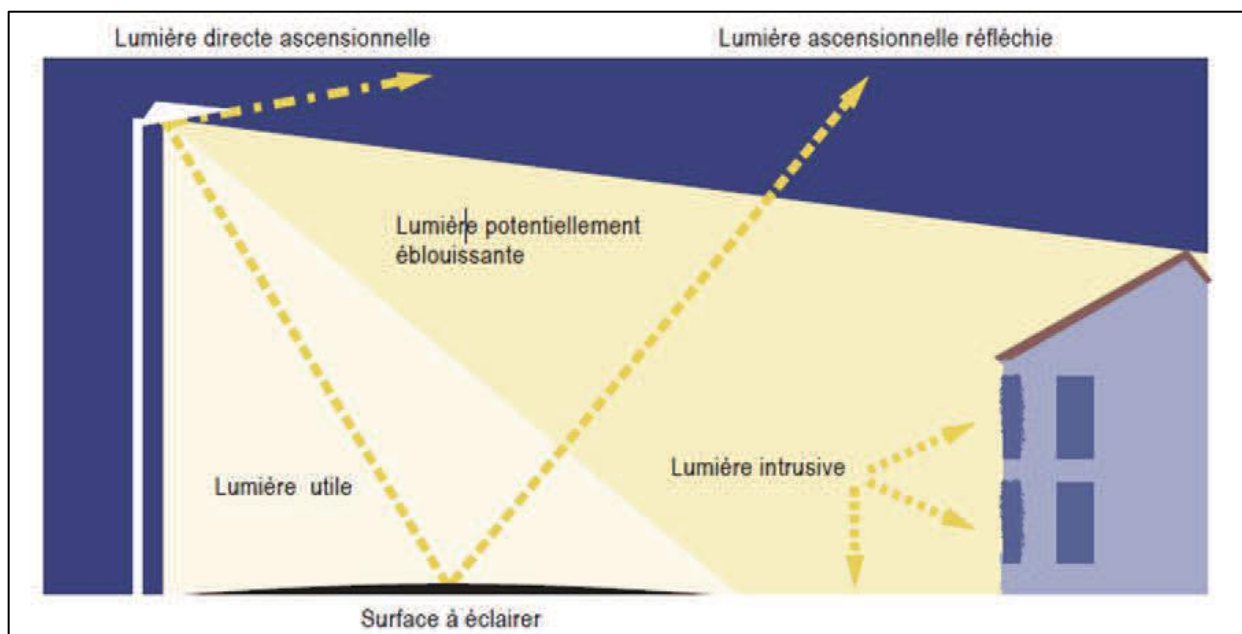


Figure 26 : Exemple de pollutions lumineuses dues à l'éclairage. Granier, 2012.

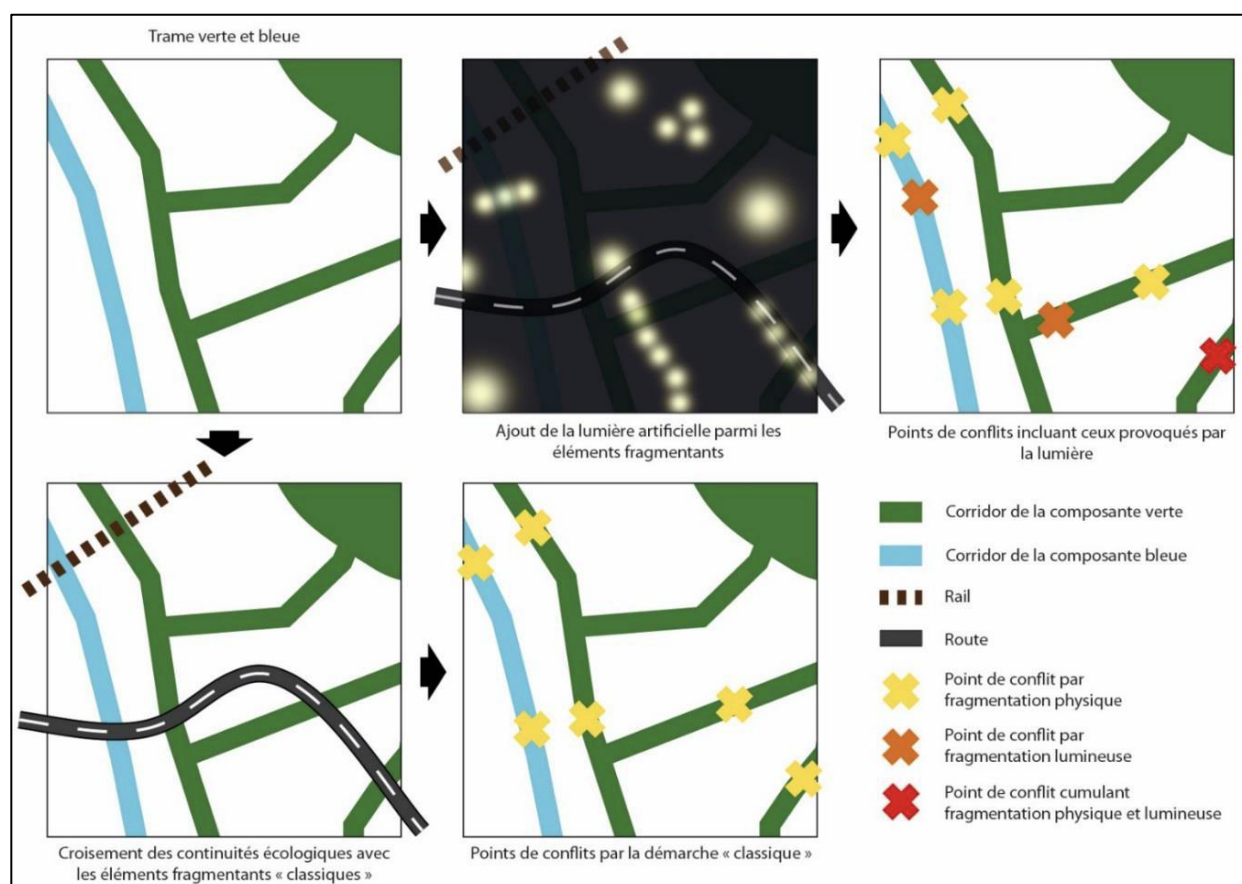


Figure 27 : Superposition de la trame noire à la trames verte et bleue. Sordello, 2017

A l'échelle de Saint Martin, la pollution lumineuse est très importante, et la trame noire globalement très fragmentée.

Cela se confirme à l'échelle du secteur avec une zone industrielle et urbanisée très éclairée mais avec comme même en arrière et sur le littoral nord, une zone naturelle encore relativement préservée permettant la présence d'une petite chauve-souris nectarivore : le Monophylle des Petites Antilles.

Plus précisément sur le site, si les alentours sont très éclairés, il n'y a pas d'éclairage ce qui sera favorable aux chiroptères comme le Fer de lance commun.

Conclusions des inventaires faunistiques

Au regard de l'urbanisation et grâce à la présence de haies arborées et de milieux aquatiques le site accueille comme même une biodiversité animale intéressante ainsi que des enjeux patrimoniaux qu'il faudra prendre en compte dans l'aménagement du site.

La cartographie présentée ci-dessous présente les différents enjeux du site d'étude :

- Les enjeux forts sont notamment localisés au sein des continuités écologiques qu'il est important de préserver constituées de boisements (haies et bosquets) en ripisylve du canal et en limite de parcelle près des fossés existants. La haie plus localisée sur la bordure nord du site présente tout particulièrement un habitat favorable pour l'accueil de l'Ameive de Plée.
- Une zone humide isolée selon le critère de la végétation présente également un enjeu fort du point de vue de son statut de protection mais à nuancer par rapport à la zone humide localisée sur le secteur Nord Est en aval du Canal (hors périmètre de projet).



Figure 28 : Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude (Leblond, 2025)

Tableau 11 : Bilan des surfaces (m²) des habitats à enjeux

Surface des habitats à enjeux					
Zones d'intérêts pour la faune patrimoniale	Boisements	Canal	Prairie humide	Friche arbustive	Surface totale des habitats à enjeux
812 m ²	1351 m ²	Hors site	80 m ²	328 m ²	1759 m ²



Figure 29 : Superposition du projet sur la cartographie du milieu naturel

Tableau 12 : Bilan des surfaces d'habitats à enjeux impactées par le projet

Surface en m2 des habitats à enjeux					
Zones d'intérêts pour la faune patrimoniale	Boisements	Canal	Prairie humide	Friche arbustive	Surface totale des habitats à enjeux
812	1351	Hors site	80	328	1759
Surface en m² des habitats impactés par les aménagements					
275		Hors site	80	226	904
Surface en m² des habitats préservés					
537	753	Hors site	0	102	855

Préconisations d'aménagement

L'essentiel de l'impact est lié à l'artificialisation de ce terrain aujourd'hui vierge.

Afin de limiter l'impact des futurs aménagements sur le site pour ce qui est du milieu naturel, il est préconisé :

- L'évitement de la zone de présence de l'Ameive de Plée, au nord du site ;
- Le maintien des arbres de haute tige ;
- Le maintien et le confortement des haies arborées ; La zone d'emprise du projet d'aménagement pourrait être délimitée par une ceinture sous forme de haies denses composées d'essences de hauts jets et des arbustes, et herbacées (composition multi-strate), l'objectif étant de recréer des continuités écologiques.
- Le choix d'une palette végétale d'essences indigènes adaptées au contexte pédoclimatique : raisinier, catalpa, poirier, bois de houx, conocarpus, mangle blanc, bois noir ...
- Le maintien du bosquet central et de sa zone humide qui pourrait être aménagée sous forme de bassin ;
- La gestion des espèces végétales exotiques envahissantes par arrachage manuel et surveillance ;
- Le maintien d'une trame noire en phase chantier et en phase de fonctionnement.
- Le balisage des zones préservées en phase chantier.

- Prévoir des aménagements respectueux de la proximité de la zone humide limitrophe pour éviter toute pollution directe et indirecte de ces milieux terrestres et aquatiques.



Figure 30 : Zones à préserver

BIBLIOGRAPHIE

- Asconit ; Impact mer ; Pareto. 2011. Diagnostic sur l'invasion biologique aux Antilles Françaises. Stratégie de suivi et de prévention. Phase1 : état des lieux des connaissances. Version 3. Novembre 2011. Rapport ASCONIT/DEAL Guadeloupe/DEAL Martinique. 143p.
- Barataud, M & S. Giosa 2011. - Étude acoustique des chiroptères de Guadeloupe : répartition et utilisation de l'habitat. Le Vespère 4 : 241-252
- Barataud, M. 2012. Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identification des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité, 344 pp.
- BARATAUD, M. & S. GIOSEA 2014. – Étude acoustique des chiroptères de Guadeloupe : activité nocturne et utilisation de l'habitat. 28pp.

- BARATAUD, M., S. GIOSA, F. LEBLANC, P. FAVRE & J.-F. DESMET 2015. – Identification et écologie acoustique des chiroptères de la Guadeloupe et de la Martinique (Antilles Françaises). *Le Vespère* 5 : 296-332.
- BÉNITO-ESPINAL, E., HAUTCASTEL, P. 2003. *Les oiseaux des Antilles et leur nid*. Edition PLB, 320P.
- Bernard, JF ; Etifier-CHALONO, E ; Feldmann, P ; FIARD, JP ; Fournet, J ; Jeremie, J ; Lurel, F ; Rousteau, A ; Sastre, C. 2014. *Livre rouge des plantes menacées aux Antilles Française*. Ed Biotope. 462p.
- CSRPN, 2019. Avis sur les projets de listes d'espèces déterminantes ZNIEFF de l'herpétofaune et des chiroptères pour l'archipel de la Guadeloupe et l'île de Saint-Martin. Avis 2019/1.
- DEAL Guadeloupe, DEAL Martinique. 2013. *Les invasions biologiques aux Antilles Françaises. Diagnostic et état des lieux des connaissances. Rapports biodiversité*. 88p.
- Dumoulin Sébastien, 2019 – Etude géotechnique de conception G2-AVP pour la salle Omnisport à Galisbay – Saint-Martin - Rapport Antilles Géotechniques n°1909-023.IG1.
- Eraud C., Arnoux E. Levesque A., Van Laere G. & Magnin H. (2012). *Biologie des populations et statut de conservation des oiseaux endémiques des Antilles en Guadeloupe. Rapport d'étude ONCFS-Parc National Guadeloupe*. 302p.
- Ibéné B., Leblanc F. et Pentier C., 2007. Contribution à l'étude des Chiroptères de la Guadeloupe. Rapport final 2006. DIREN - L'ASFA - Groupe Chiroptères Guadeloupe. 134 pp.
- Ibene B., B. Angin, M. Barataud, F. Leblanc & S. Giosa 2009. – Contribution à la connaissance des Chiroptères de la Guadeloupe. Rapport final 2007-2008. DIREN, Pointe-à-Pitre - L'ASFA - Groupe Chiroptères Guadeloupe, Sainte-Anne. 142 pp.
- IUCN,. 2012. *La liste rouge des espèces menacées de France : Les oiseaux de Guadeloupe*. 10p.
- Lorvelec, O ; Pascal, M ; Pavis, C. 2001. *Inventaire et statut des Mammifères des Antilles françaises (hors Chiroptères et Cétacés)*. Rapport AEVA n°27. 22p.
- OFB, 2021. *Espèces exotiques envahissantes Saint-Martin. Nouvelles obligations des particuliers, associations et collectivités*. 30p.
- Pascal, M; Lorvelec, O; Borel, G ; Rosine, A. 2004. Structures spécifiques des peuplements de rongeurs d'agroécosystèmes et d'écosystèmes « naturels » de la Guadeloupe et de la Martinique. *Rev. Écol. (Terre Vie)*, vol. 59, p 283-292.
- Société herpétologique de France ; Muséum National d'Histoire Naturelle. 2018. *Liste taxinomique de l'herpétofaune de la collectivité territoriale de Saint Martin*. 4p.
- Sibley, J.P. 2008. Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Synthèse bibliographique. Rapport SPN 2008/8. 30p.
- Centre de biodiversité Naturalis, 2017. *Registre néerlandais des espèces des Caraïbes*, www.dutchcaribbeanspecies.org.